



**EVALUATION FINALE DU PROGRAMME
COMMUN DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE
FAMILIALE DURABLE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE POUR UN MONDE PLUS JUSTE
KAOLACK/SENEGAL**

RAPPORT FINAL

91 Ouakam, Dakar (Sénégal)
Tel : +221 33 860 34 77 / + 221 77 458 45 38
Email: sowmoctar@yahoo.fr, ifeconsult@gmail.com

FEVRIER 2022

Sigles et abréviations

AGR	Activité génératrice de revenu
AGRECOL	Agriculture écologique
ASDES	Association Sénégalaise pour un Développement Equitable et Solidaire
CA	Conseil d'administration
CIVD	Centres Intégrés de Valorisation des Déchets
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEB	Cellule environnementale de base
CNCR	Conseil national de concertation et de coordination des ruraux
CET	Centre d'enfouissement technique
CVET	Centre de valorisation et de traitement de déchets solides
DGD	Direction Générale de Coopération au Développement et Aide Humanitaire
FCFA	Franc de la communauté financière et africaine
FONG	Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal
GDD	Groupe de discussion dirigée
GIE	Groupement d'intérêt économique
IEC	Information éducation et communication
ICP	Infirmier chef de poste
LPED	Lettre de Politique de l'Environnement et du Développement
OCB	Organisation communautaire de base
ODD	Objectif de développement durable
OM	Ordures ménagères
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs/trices
PGDS	Projet de gestion des déchets solides-
PGDSU	Projet de Gestion durable des Déchets Solides Urbains
DGD	Direction Générale Coopération au Développement et Aide Humanitaire
PNGD	Programme national de gestion des déchets
PROMOGED	Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets Solides au Sénégal
PSE	Plan Sénégal émergent
RMP	Revue à mi-aprcours
ROC	Ramassage des ordures par charrette
UAK	Union des agriculteurs de Kaolack
UCG	Unité de coordination et de gestion

Sommaire

Sigles et abréviations	2
Sommaire	3
Chapitre 1 : Cadre général de l'évaluation.....	4
I. Cadre de l'évaluation du programme SIA	4
1.1. Contexte de l'évaluation.....	4
1.2. Présentation du programme SIA et de ses objectifs au Sénégal	7
II. Finalités, méthodes et limites de l'évaluation finale.....	8
2.1. Objectifs et portée de l'évaluation	8
2.2. Méthodologie et limites	9
Chapitre 2 : Principales constatations et conclusions de l'évaluation.....	11
I. Pertinence du projet	11
Figure n°01 : Niveau de satisfaction des bénéficiaires	15
II. Efficacité du projet.....	16
III. Efficience du projet	22
3.1. Le budget et sa répartition.....	22
3.2. Efficience technique et facteurs de performance.....	22
IV. Analyse du partenariat dans le programme SIA	25
V. Viabilité et durabilité du programme.....	27
VI. Effets et impacts du programme SIA.....	29
Figure n°02 : Répartition des organisation par type de changement	30
Figure n°03 : Répartition des organisations selon leur niveau de revenu avant et après l'intervention	31
Figure n°04 : Répartition des organisations selon leur niveau de connaissance de la problématique de l'environnement.....	32
Chapitre 3 : Conclusion, leçons apprises et recommandations (5 pages)	34
I. Conclusion générale.....	34
III. Les leçons apprises.....	35
IV. Recommandations.....	36
Annexes	39
Annexe 1 : Matrice des observations et des commentaires	40
Annexe 2 : Cadre d'évaluation.....	46
Annexe 3 : TRD de la mission	51
Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées.....	63
Annexe 5 : Guide d'entretien	65
Annexe 6 : Questionnaire	74

Chapitre 1 : Cadre général de l'évaluation

I. Cadre de l'évaluation du programme SIA

1.2. Contexte de l'évaluation

En 2018, le Sénégal a adopté une stratégie de gestion intégrée et durable des déchets solides à l'horizon 2028, et dont la vision s'articule autour de « l'accès à un service de propreté de qualité pour tous et à des matières pour les économies locales en 2028 » et qui traduit la préoccupation des pouvoirs publics sénégalais autour de la problématique de gestion des déchets et d'amélioration du cadre de vie. La stratégie nationale¹ déclinée devra permettre de relever le niveau de qualité de l'offre de service public de propreté, de développer la valorisation des déchets, d'assurer une formation et une sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes pour une meilleure gestion des déchets.

La récente CDN du Sénégal, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, traduit également l'engagement du Sénégal. La CDN s'est fixé comme objectif de réduction des **gaz à effet de serre (GES)** de 5 % (inconditionnel) et 21 % (conditionnel) ce qui donne une importance capitale à la gestion des déchets classés parmi les secteurs prioritaires à fort potentiel de réduction des gaz à effet de serre et autres polluants. D'ici à 2030, 13066,57 Gg éq-CO₂, soit 12 % des émissions totales de GES proviendraient du secteur des déchets. Dans ce contexte, le secteur des déchets requiert des actions décisives d'atténuation dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. La mise en œuvre des actions pourrait permettre de réduire les émissions en inconditionnel jusqu'à 10% en 2025 et 11% en 2030, soit successivement 1948 Gg éq-CO₂e et 2292. En conditionnel, l'objectif d'atténuation fixé est de 893,94 Gg éq-CO₂e en 2030, soit une réduction de 61% par rapport au BAU².

En matière d'action publique programmatique, la mise en place du Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED), en 2021, dans la continuité du Programme National de Gestion de Déchets (PNGD), a visé à améliorer le fonctionnement du système de gestion des déchets solides dans les Collectivités locales à travers la mise en place d'équipements de pré-collecte, de collecte, la réalisation d'infrastructures de traitement des déchets solides dans les localités ciblées et le renforcement des capacités des acteurs pour une gestion durable du système de gestion retenu.

Cette préoccupation des pouvoirs publics autour de la gestion des déchets est d'autant plus structurante que ce secteur touche directement et indirectement plusieurs objectifs de développement durables et s'explique par les enjeux qu'elle soulève dans la perspective de développement territorial. En effet, pour les collectivités territoriales, la problématique de l'assainissement et de la gestion durable des déchets de la compétence transférée « Environnement

¹ La stratégie repose sur de quatre (04) principaux objectifs visant à (i) améliorer le cadre institutionnel, juridique et financier de la gestion des déchets, (ii) améliorer la salubrité publique, (iii) promouvoir la valorisation du potentiel économique des déchets et enfin (iv) renforcer la communication, l'information, la sensibilisation et la formation dans la gestion des déchets

² Sénégal. Contribution Déterminée au niveau National. Document Approuvé Décembre 2020

et Gestion de l'Environnement » constitue un défi important compte tenu des répercussions sur la santé, le cadre de vie et l'économie³.

Pour la région et le département de Kaolack, en dépit des acquis enregistrés, le diagnostic effectué par le Projet de Gestion durable des Déchets Solides Urbains (PGDSU) a montré un contexte marqué par une insalubrité généralisée et matérialisée par une prolifération de dépôts sauvages, de dépotoirs dans les quartiers, d'encombrement des canalisations et l'entassement des déchets. Plusieurs facteurs tels que croissance démographique, l'urbanisation accélérée non contrôlée, les déficits de capacités, des acteurs en charge de la gestion, les comportements et attitudes des populations, la faiblesse des infrastructures, les limites du système d'enlèvement, etc., constituent autant de facteurs d'aggravement de la prolifération des déchets dans le département et la ville.

Ces dernières années, la région de Kaolack a enregistré une évolution démographique considérable. En effet, entre 2002 et 2013, la population de la région est passée de 716.574 habitants à 960.875. Selon les projections, elle serait de 1.120.402 en 2018, et à 1.155.433 en 2019. La population de la région de Kaolack est caractérisée par son extrême jeunesse avec 65% qui ont moins de 25 ans. En 2018, 420 151, soit 37% de la population régionale vivait dans les zones urbaines contre 437 909, 38% en 2019. En 2025, la région de Kaolack, le département et la commune seront peuplés respectivement de 1.388.007 d'habitants, 706.003 habitants et 337 595 habitants. Cette évolution de la population pose de vrais problèmes de capacités à maintenir un environnement et un cadre de vie adéquats. D'une part, l'accès aux services sociaux de base et d'autre part l'insertion dans le marché du travail et de lutte contre la pauvreté demeurent des défis récurrents. Selon les données de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) l'incidence de la pauvreté reste encore forte, elle se situe à 41,5, au-dessus de la moyenne nationale (37,8%)⁴. Par ailleurs, on note une forte densité avec 311 habitants au km carré en 2019. Or, il est observé par de nombreux acteurs au développement que la forte concentration de personnes favorise potentiellement la production et l'accumulation des ordures, à laquelle viennent s'ajouter le foisonnement des dépôts et décharges sauvages si un système performant d'assainissement n'est pas mis en place et que la défectuosité des systèmes de canalisation avec, à la clef, la stagnation des eaux usées et de pluie est insuffisamment gérée par les collectivités territoriales. En 2014, l'étude de caractérisation des déchets classait Kaolack parmi les régions les plus productrices de déchets ménagers après Dakar, Thiès, Diourbel et Tambacounda.

Il est vrai que la position géographique du département comme de la commune qui reste un point de passage incontournable pour le ralliement des régions du sud et du sud-ouest du pays et des pays limitrophes tels que la Gambie, le Mali et les deux Guinées en fait carrefour économique avec une diversité d'activités génératrices de déchets. A ce constat s'ajoute le développement de l'activité portuaire avec l'installation de la Zone de Transformation Agro-industrielle du Centre (Agropole Centre), le statut de ville religieuse et ses grandes cérémonies

³Le volume de la production annuelle de déchets ménagers est estimé à 2.324.919,60 tonnes, soit une production moyenne de 172,11kg/hab./an³.

⁴ ANSD (2021) Enquête harmonisée sur les Conditions de vie des Ménages (EHCVM 2018-2019) au Sénégal

qui constituent autant d'opportunités économiques mais aussi sources de génération de déchets. Tous ces facteurs apparaissent comme des vrais défis de la gestion durable des déchets. En dépit de l'entrée en vigueur de la loi n° 2015-09 du 04 mai 2015, relative à l'interdiction de la production, la détention, de la distribution, de l'utilisation de sachets plastiques de faible micronage et à la gestion rationnelle des déchets plastiques compris entre 0 et 30 microns, les atouts dont dispose la ville de Kaolack (un centre de transit, de production, d'échanges et de commerce avec de mauvaises pratiques de production et de consommation produisant des effets directs sur la prolifération des déchets avec la multiplication des dépôts sauvages et des déchets plastiques) rendent difficile l'assainissement de la commune. .

Dans les communes du département, la gestion des dépôts sauvages, de déchets ménagers et des eaux usées et de pluie souffre d'inefficacité du fait d'un déficit d'infrastructures de traitement performantes. En effet, une partie importante des territoires urbains demeure peu ou pas desservie par les dispositifs de collecte tandis que les initiatives privées ou associatives de pré-collecte restent peu adaptées à la portée des enjeux et faiblement articulées avec le service communal. Or, pour la plupart des quartiers, le système de ramassage des ordures se fait par charrettes (ROC). Selon l'Étude sur la caractérisation des OM et assimilées au Sénégal de 2014, la région de Kaolack produit annuellement 140288 tonnes de déchets ménagers. En 2025, la production moyenne de déchet dans la région passerait à 202.637,82 tonnes contre 140.288 en 2013. Elle arriverait environ à 103.070,744 contre 49.286,14 tonnes pour le département⁵. Dans cette situation de grande ville productrice de déchets, l'absence de mécanismes de gestion durable et adéquate affecte la ville et les communautés qui y vivent, se retrouvent ainsi exposés à des problèmes de qualité de l'air, aux risques de maladies et catastrophes, de pollution des sols et des nappes. La production des déchets génère des coûts importants pour la ville et joue sur son image et son attractivité.

En dépit des externalités négatives, les déchets municipaux peuvent, à condition d'être gérés durablement et efficacement, constituer une source de ressources pour les villes. L'optimisation de la gestion des déchets permettrait d'obtenir des gains environnementaux significatifs avec une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre. Selon les projections de la CDN, ce seront 2.347,33 Gg eq-CO_2 qui seront réduites en 2030. En outre, les déchets présentent une réelle opportunité de contribution aux objectifs d'énergie durable du pays. Le recyclage et la valorisation des déchets constituent des leviers pour la production de l'électricité à travers des technologies propres et permettront de renforcer la disponibilité de l'énergie durable et de l'engrais Bio à moindre coût.

Enfin, la gestion des déchets représente un potentiel économique et de développement durable pour la ville. Elle garantit la création d'emplois et de richesse, améliore le cadre de vie des populations et contribue ainsi à la réduction de la pauvreté dans les territoires. Le développement de filières de valorisation soutient la création d'entreprises de collecte sélective et constitue des opportunités de renforcement des initiatives entrepreneuriales. A ce titre, d'ailleurs, la Stratégie nationale de gestion des déchets de 2021, cible la promotion de la

⁵ Sur la base de la production moyenne de 140 288 tonnes pour 960 875 habitants, un ratio d 145,99kg/hbt/an été estimé

valorisation des déchets, par le développement de filières de valorisation et la mise en place d'infrastructures et d'équipements appropriés. Ce contexte est un important acquis pour l'intervention du programme ASIA

1.2. Présentation du programme SIA et de ses objectifs au Sénégal

Le programme SIA est une initiative de trois ONG belges à savoir, SOS faim⁶, Iles de Paix⁷ et Autre terre⁸. Il est destiné à soutenir et promouvoir l'agriculture familiale durable et l'économie sociale solidaire. Hormis le Sénégal, ce programme se déploie aussi dans des pays comme le Mali, le Burkina Faso le Bénin, etc., L'objectif spécifique du projet est de parvenir à ce que les agriculteurs/trices familiaux et micro entrepreneurs satisfont durablement aux besoins de base de leur famille, ils sont résilients et accèdent à une qualité de vie correspondant à leur vision du « Bien vivre ». Pour ce faire, le projet s'articule autour des cinq composantes suivantes : les producteurs ont adopté des techniques de production durables et ont renforcé la gestion de leur activité ; les producteurs, organisations de producteurs (OP) et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage ; les producteurs et les OP ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins ; les autorités publiques, organisations de la société civile (OSC) et citoyens sont sensibilisés. Ils prennent en compte et se mobilisent en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale et les capacités des acteurs organisés de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale sont renforcées. Au Sénégal, SOS faim et Autre Terre travaillent avec onze partenaires locaux que sont : Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (**CNCR**), Fédération des organismes non gouvernementaux du Sénégal (**FONGS**), Groupe d'Etude de Recherche et d'Appui au Développement. (**GERAD**), l'Union des jeunes agriculteurs du Koyli Wirnde (**UJAK**), Entente des Groupements Associés pour le développement à la Base (**EGAB**), Fédération des associations paysannes de la région de Louga (**FAPAL**), UFM avec SOS faim et UCEM, AGRECOL, Caritas et Association Sénégalaise pour un Développement Equitable et Solidaire (**ASDES**) avec Autre Terre) ont été à la base du programme.

Au Sénégal, le programme SIA se concentre surtout dans la région de Kaolack et dans le volet environnemental et agro écologique. A ce titre, l'ONG Autre terre, à travers ses partenaires locaux Caritas Kaolack et ASEDES, met en œuvre dans des communes de la région (Keur Madiabel, Kahone, Gadiaye, Sibassor et Kaolack) des actions de formation, d'appui en faveur d'une meilleure gestion des déchets par la collecte, le traitement et la valorisation. Il apporte aussi son appui aux initiatives économiques basées sur les principes de l'économie sociale et solidaire. Le programme SIA est financé par la Direction Générale Coopération au Développement et Aide Humanitaire (DGD) à hauteur de 5.026.348,63 euros sur une période de cinq ans. Toutefois, un montant total de 127.900 Euros représentant le financement de l'UCEM n'a pas été effectivement libéré par la DGD.

⁶ SOS Faim est une ONG belge de développement active depuis 1964, dans la lutte contre la faim et la pauvreté en milieu rural en Afrique et en Amérique latine. Elle soutient les agricultures familiales comme le modèle de production alimentaire le plus durable et respectueux des personnes et de la terre.

⁷ Ils de Paix (IDP) est une ONG belge de développement fondée en 1962, qui se donne pour mission générale, de contribuer à la recherche et l'expérimentation des modèles alternatifs de développement basés sur les valeurs.

⁸ Autre Terre est une ONG de développement qui mène son action au Nord et au Sud. Elle fait partie du groupe Terre qui est un ensemble d'entreprises et d'associations à finalités sociales.

II. Finalités, méthodes et limites de l'évaluation finale

Cette section du rapport présente les principales finalités de l'évaluation de la mise en œuvre du programme ASIA et la démarche générale adoptée pour répondre aux questions évaluatives. Dans ce cadre, sont présentés, dans un premier temps, les objectifs et la portée de l'évaluation et, dans un second temps, la méthodologie adoptée et ses limites.

2.1. Objectifs et portée de l'évaluation

La mission d'évaluation rentre dans un processus global de rendre compte, de manière objective, des performances du programme SIA à contribuer à renforcer la résilience et la capacité à satisfaire durablement les besoins de base des agriculteurs et agricultrices familiaux et micro-entrepreneur/ entrepreneuses et de leurs familles au niveau de 11 pays rassemblés dans 3 zones géographiques homogènes d'Afrique et d'Amérique du Sud. Il s'agira de contribuer au renforcement des performances économiques, environnementales et sociales des acteurs et actrices sociaux de l'économie sociale (AFD & ES), en particulier, en agissant sur 5 axes prioritaires (changements intermédiaires) : (i) les techniques et capacités de production ; (ii) les capacités de transformation, de commercialisation et de stockage ; (iii) l'accès à des services financiers pérennes et adaptés ; (iv) les capacités de plaidoyer et de mobilisation citoyenne autour de l'économie sociale et (v) le renforcement des capacités des structures appuyées. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre du programme quinquennal 2017-2021, financé par la Direction- Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD).

Plus spécifiquement au Sénégal, dans la région de Kaolack, il s'agit d'évaluer si : (i) les producteurs ont adopté des techniques de production durables et ont renforcé la gestion de leur activité ; (ii) les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage ; (iii) les producteurs et les OP ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins, (iv) les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent autour de l'économie sociale, et (v) les capacités des acteurs organisés dans la gestion des déchets solides en relation avec l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale sont renforcées.

En définitive, à la différence d'une évaluation concomitante (à mi-parcours ou in itinere), l'évaluation finale du plan stratégique présente une vocation récapitulative qui porte directement vers l'analyse des résultats et des retombées de l'intervention. En rapport avec les objectifs de l'évaluation et les critères évaluatifs, les questions évaluatives sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau n°1 : Critères et questions évaluatives du programme SIA par critères

Critères/ Dimensions	Questions évaluatives
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • quel est le niveau d'alignement des objectifs du programme SIA aux politiques et stratégie (nationale et sectorielle) du Sénégal ? • quel est le niveau d'adéquation des objectifs et actions du programme aux besoins des bénéficiaires et cibles prioritaires ?
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • quels sont les principaux résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme ? Dans quelle mesure les résultats enregistrés correspondent-ils aux objectifs poursuivis ? Les résultats du programme, sont-ils conformes aux attentes ? • quels sont les éléments explicatifs des performances enregistrées par le programme (forces et faiblesses) ? • le programme, a-t-il intégré de façon satisfaisante les dimensions transversales (genre et environnement)
Efficiace	<ul style="list-style-type: none"> • dans quelle mesure les ressources mobilisées justifient-elles les résultats obtenus ? • quel est le niveau d'efficiace technique des interventions menées dans le cadre du programme (respect des délais, qualité des produits... ?
Viabilité / Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • des mesures sont-elles prises pour pérenniser les acquis du projet par les bénéficiaires ? • les résultats et effets du projet sont-ils de nature à se maintenir (voire à s'amplifier) dans la durée ? Et si oui à quelles conditions ?
Impact	<ul style="list-style-type: none"> • quels sont les effets et impacts (attendus ou non) attribuables aux réalisations du projet ? • quels sont les principaux effets immédiats du projet sur les acteurs cibles et les bénéficiaires finaux ? • quels sont les impacts du projet au plan institutionnel et environnemental ?

2.2. Méthodologie et limites

La méthodologie adoptée pour la réalisation de la présente évaluation s'ordonne autour de sa vocation récapitulative et stratégique. Pour la réalisation de l'étude, une démarche à trois étapes a été adoptée : (i) une phase préparatoire, (ii) une phase principale intégrant la mission de terrain et (iii) une phase finale d'analyse des données et de rédaction /validation du rapport.

Pour répondre aux questions évaluatives, une approche combinant des méthodes quantitatives et qualitatives est adoptée. Les données sont collectées au moyen (i) de la revue documentaire ; (ii) des entretiens individuels (entretiens semi-structurés) et collectifs (focus group) auprès des acteurs clés et, enfin, (iii) d'une micro-enquête en ligne auprès des acteurs pertinents bénéficiaires et cibles des partenaires locaux.

L'analyse documentaire a permis de stabiliser la logique d'intervention du SIA et d'identifier les principales modalités et les cibles de son intervention dans la région de Kaolack. Complétée par les entretiens préliminaires, l'analyse documentaire a débouché sur l'élaboration de la note

de cadrage qui a permis d'indiquer avec précision, et pour chaque étape, les éléments de méthode et les modalités d'intervention ainsi que le chronogramme indicatif. Les outils de collecte et le cadre d'évaluation proposé ont été également stabilisés à chaque stade de la mission.

Dans le cadre de la mission principale, une série d'entretiens semi-structurés a été organisée avec différentes catégories d'acteurs et suivant des modalités différentes. Pour l'essentiel, il s'est agi d'entretiens individuels approfondis et de groupes de discussion dirigée (GDD) dans les cinq (5) communes visités mais également avec les staffs des partenaires opérationnels locaux (Caritas Kaolack et ASDES). A la fin de la mission terrain, une restitution à chaud a été organisée au profit des deux organisations de façon séparée.

Un questionnaire a été administré à dix (10) organisations et groupements cibles de l'intervention. Le taux de réponse a été important 100%. Toutefois, le niveau de réponse aux questions et le retard dans le renseignement des questionnaires par les organisations ont constitué les principales limites dans le traitement des informations et la production du rapport.

Chapitre 2 : Principales constatations et conclusions de l'évaluation

Les conclusions évaluatives constituent les réponses apportées aux différentes questions traitées par l'évaluation. Elles découlent d'une analyse dynamique des données qualitatives et quantitatives collectées dans le cadre du processus évaluatif. L'analyse des données s'est faite suivant le référentiel retenu dans le cadre d'évaluation. Celui-ci a défini pour chaque question évaluative le référentiel d'évaluation ainsi que les indicateurs et critères objectifs d'évaluation à partir desquels sont bâtis la méthodologie de collecte et d'analyse des données. De façon générale, les constatations et conclusions évaluatives sont déclinées par critère évaluatif. Ainsi sont présentés, tour à tour, les conclusions relatives à (i) la pertinence ; (ii) l'efficacité ; (iii) l'efficience ; (iv) la durabilité et (v) les effets et impacts de l'intervention.

I. Pertinence du projet

L'analyse des documents de base du Programme SIA permet de révéler l'alignement de ses axes d'intervention, en particulier, en termes de gestion des déchets et de promotion de l'entrepreneuriat, aux priorités transversales de développement national et sectoriel. Au niveau national, la stratégie de développement économique et social du pays déclinée au travers du Plan Sénégal Émergent (PSE) a placé la gestion durable des déchets en priorité pour les pouvoirs publics. L'état des lieux du développement économique et social n'avait pas manqué de pointer le faible accès à l'assainissement dans les zones urbaines comme rurales dont l'un des traits caractéristiques est constitué par les problèmes posés par l'augmentation continue de la production de déchets solides causant ainsi l'insalubrité du cadre de vie, la pollution de l'environnement, et la recrudescence des maladies diarrhéiques, infectieuses et parasitaires qui portent atteinte à la santé publique.

Ce diagnostic a justifié le choix des pouvoirs publics, de placer le renforcement de la gestion des déchets solides en priorité de la promotion **Capital humain, protection sociale et développement durable**, en ce qu'elle permet d'améliorer la qualité du cadre de vie. Il faut dire que, par-delà le pilier 1 relatif au capital humain, la gestion des déchets constitue une problématique transversale dont la prise en charge apparaît dans d'autres axes stratégiques du PSE. Il en est ainsi de **l'Axe 1, Transformation structurelle de l'économie et croissance** en ce que la gestion des déchets offre plusieurs opportunités de création de richesses et d'emplois et favorise l'inclusion sociale. De même, la gestion des déchets aux niveaux des collectivités territoriales est ancrée dans la stratégie de renforcement des pouvoirs locaux et s'articule autour du principe de subsidiarité, principes qui sont en adéquation avec les mécanismes de gouvernance prônés par le PSE, lesquels devront favoriser la correction des inégalités spatiales et le développement de territoires viables. A ce titre, d'ailleurs, le projet montre une cohérence avec l'objectif de territorialisation des politiques publiques recherchés par l'État pour garantir un aménagement territorial cohérent, équilibré et durable. De même, l'alignement du projet aux stratégies nationales est visible à travers la Contribution Déterminée au niveau National qui a fait de la gestion des déchets, une opportunité de réduction des émissions de GES permettant à l'État du Sénégal d'atteindre les objectifs qu'il s'est assigné en droite ligne avec l'Accord de Paris.

Au niveau sectoriel, les objectifs du SIA sont en adéquation avec la Lettre de Politique de l'Environnement et du Développement (LPED) 2016-2020, qui place la gestion des déchets au centre des préoccupations sectorielles. En effet, la LPED a relevé le déficit d'infrastructures de traitement performantes comme solution alternative au système actuel de gestion des déchets. En effet, la mise en œuvre du Programme 3, relatif à la Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques, vise la réduction des pollutions, nuisances et des effets néfastes des changements climatiques et la prévention des risques de catastrophes.

En dépit des efforts et acquis enregistrés, le taux de collecte nationale des déchets reste encore moyen et ne touche que moins de la moitié de la population nationale. Il est évalué à de 44,5 % en 2019, contre 45,8% en 2018, soit une baisse de 1,3% par rapport à la moyenne nationale malgré le volume important de déchets mis en décharge correspondant à 1223957 tonnes contre 1.170.387 tonnes en 2018. C'est pourquoi, dans un souci de renforcement des progrès pour établir un cadre de vie durable propice, l'État a mis en place en 2021, le Programme National de Gestion des Déchets en vue d'améliorer le fonctionnement du système de gestion des déchets solides dans les collectivités territoriales à la suite du Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED). Les objectifs recherchés par le programme sont (i) améliorer la gestion des déchets solides ménagers sur toute la chaîne et (ii) promouvoir une gestion intégrée dans les communes bénéficiaires en favorisant l'intercommunalité, la valorisation des déchets en tenant compte de la dimension socio-économique, iii) proposer des axes de réforme visant à améliorer la gouvernance du secteur sur le plan institutionnel, règlementaire et financier et iv) créer des systèmes de gestion contextualisés et durables et impliquer le plus possible le secteur privé. Globalement, le PROMOGED devra permettre, dans les collectivités territoriales, de disposer d'équipements de pré-collecte, de collecte, la réalisation d'infrastructures de traitement des déchets solides dans les localités ciblées et le renforcement des capacités des acteurs pour une gestion durable du système de gestion retenu.

Le programme Zéro Déchet, une initiative de l'État, illustre, également, la pertinence du programme du fait de son alignement avec les priorités transversales. Ce programme promeut l'investissement dans la collecte et le traitement des déchets solides en milieu urbain afin de rendre les villes sénégalaises propres et vivables, et a permis l'éradication d'une quantité importante de dépôts sauvages dans les 117 communes des six pôles bénéficiaires de mise à niveau.

La pertinence du projet réside également dans son intégration avec les priorités et les besoins de développement spécifiques de Kaolack. Au niveau local, la gestion des déchets fait, en effet, partie des préoccupations immédiates des décideurs locaux. Déjà en 2012, lors conseil des ministres délocalisé il était inscrit dans les priorités de la commune de Kaolack un projet qui vise à augmenter le taux d'accès à l'assainissement autonome des populations. Cette volonté est suivie par l'élaboration du plan directeur de la Kaolack qui confirme des problèmes d'assainissement d'ordre divers (stagnation des eaux pluviales, amoncellement des déchets, inondations etc.) qui ont un impact négatif sur la population et sur l'environnement. Ainsi, une

assistance complète pour une solution aux problèmes d'assainissement de la ville de Kaolack est désormais requise.

Il vient consolider les analyse du rapport Profil Urbain de Kaolack⁹ qui avait aussi mis en évidence la prolifération des déchets dans un contexte communal dominé par les carences en termes de capacités techniques, organisationnelles, matérielles, témoignant d'un système de gestion locale encore faible se situant à 35%. De fait, la position carrefour du département comme de la ville, l'accroissement continu de sa population et le niveau d'urbanisation comme le développement d'activités économiques orientées principalement sur l'agriculture, lorsqu'ils prennent place dans un contexte local dominé par le déficit d'infrastructures d'assainissement, posent de véritables défis aux autorités locales en matière de gestion des déchets et des eaux usées. Dans cette situation, les pouvoirs publics locaux ont marqué leur engagement résolu d'impulser une dynamique de développement territorial durable qui repose, entre autres, sur l'amélioration du cadre de vie urbain et rural, devant ainsi permettre à la région de se constituer en « pôle de développement économique soutenu par un secteur privé fort, une agriculture diversifiée et un réseau d'infrastructures modernes ».

La pertinence du projet, en lien avec les priorités des bénéficiaires, réside, principalement, dans l'appui à l'organisation des organisations communautaires de base dans l'assainissement, la dotation en petit matériel et moyen de transport des déchets, de sensibilisation et de formation. Ces actions constituent une réponse à de nombreuses contraintes identifiées et besoins des bénéficiaires, notamment en matière de promotion d'une nouvelle culture citoyenne de gestion des déchets, d'intérêt social et de lutte contre la pauvreté par la création de richesses. L'intervention du projet répond à une demande sociale des ménages selon des acteurs locaux rencontrés dont des représentant des communes partenaires à Sibassor, Gandiaye, Kahoune et Kheur Madiabel, Ces interventions apportent aux populations des quartiers périphériques de Kaolack et des communes citées une capacité pour une meilleure gestion des déchets en vue de mieux prendre en charge les défis d'assainissement, de salubrité et de qualité du cadre de vie.

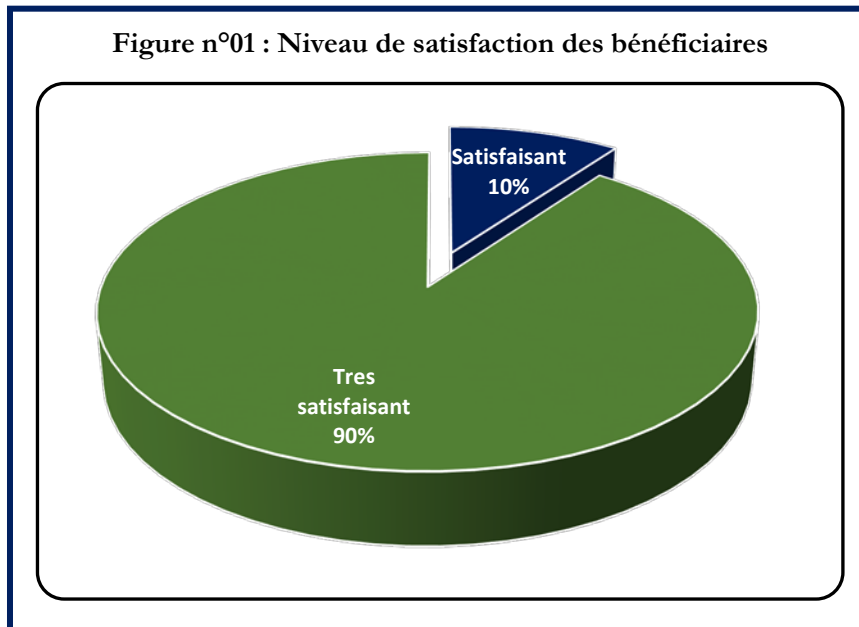
La structuration des comités de quartiers, en tant que cadre collectif d'acteurs dans la chaîne de gestion des déchets solides garantit une meilleure organisation et implication des populations dans l'assainissement et dans la gestion des déchets. Les mécanismes qui assurent le tri, à l'origine et la mise en place de CVET, contribuent convenablement à améliorer la gestion des déchets grâce au système de collecte, tri, transport, de traitement et de récupération voire d'enfouissement. De même, le projet, en encourageant une forte implication de la communauté à travers la création de CVET, consolide la dimension participative et inclusive dans la structuration d'organisations de base dans la recherche de solutions alternatives pour une gestion durable des déchets dans la quasi-totalité des quartiers des trois communes. A cet égard, le projet a permis d'impulser des progrès notables avec la disparition des dépôts d'ordures non tolérés. Il a permis de donner une réponse pertinente au problème des déchets qui constitue un enjeu environnemental et sanitaire majeur pour les localités de Kaolack.

9 ONU. Sénégal: Profil urbain de Kaolack. Programme des Nations-Unies pour les Établissements Humains. 2007.

L'intérêt du programme se trouve dans la promotion d'une nouvelle culture de gestion des déchets auprès de toutes les parties prenantes et qui structure sa durabilité autour de la responsabilité des acteurs. En effet, l'amélioration du cadre de vie prend son sens dans le renouvellement du rapport du citoyen à son cadre de vie, le développement d'une nouvelle conscience citoyenne qui suscite une nouvelle culture de gestion des déchets plus responsable, plus citoyenne parce que plus écologique. A ce titre, l'apport du projet réside dans les modalités d'incitation des ménages à utiliser au mieux les infrastructures de collecte et à se départir des comportements qui favorisent l'insalubrité. Cette nouvelle culture écologiquement responsable en émergence qui relève d'une meilleure conscience du rôle des ménages, dans la préservation du cadre de vie et de l'environnement, est un facteur d'appropriation des effets/impacts du programme. Sous ce rapport, l'intervention de Caritas à Keur Madiabel, Kahone et Gandiaye, pour susciter la mobilisation communautaire, a permis, non seulement d'améliorer le système de gestion des déchets ménagers grâce à une implication directe des ménages, mais surtout la structuration d'une conscience collective autour de la gestion et la valorisation des déchets pour une meilleure préservation de l'espace urbain et la protection de l'environnement. D'ailleurs, les interventions en milieu scolaire en partenariat avec plusieurs écoles (développement d'outils tel que le guide d'éducation relative à l'environnement (ERE), la sensibilisation, la dotation de matériels, fonds d'appui pour la réalisation d'un plan d'action annuel en faveur de l'éducation à l'environnement) initiées par ASDES, reposent sur la promotion d'une éducation à l'écocitoyenneté dès le bas âge qui permet de voir l'espace urbain et le cadre de vie comme un bien collectif. L'impératif de développement d'une nouvelle culture citoyenne de gestion des déchets transparait également dans la mise en place de fora communaux sur l'écocitoyenneté impliquant plusieurs catégories d'acteurs (municipalité, Codec, ICP, Collectif des maraichers, membres de GIE, récupérateurs plastique dur). Globalement, ces différentes interventions traduisent d'une approche novatrice pour le développement d'un cadre plus favorable pour la gestion de l'environnement.

Le programme offre également aux bénéficiaires des opportunités en termes de création de richesse à travers la promotion de la dimension économique avec l'intégration du tri et de la valorisation et par la mise en place d'ouvrages de gestion des déchets. A ce titre, il constitue une bonne contribution à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité économique. En effet, la structuration de la récupération, de la collecte et de la valorisation des déchets, le développement de filières connexes au plastique ou la création de projets autour du maraîchage, par exemple, illustrent bien comment le projet constitue un bassin-d'emplois durables et des opportunités de revenus pour les populations. Partout dans les trois communes, la chaîne de gestion des déchets permet aux acteurs locaux d'accéder à des emplois et, de la sorte, reste un moyen de formalisation des revenus pour des populations précarisées. A ce titre, l'appui à la formalisation des acteurs autour de GIE ou de réseau (plastique dur, tannerie) leur renforcement pour la montée en capacités en matière de technique de communication, d'animation, en entrepreneuriat ou encore en gestion financière consacrent parfaitement l'accompagnement du projet pour la valorisation des déchets dans une perspective de développement économique. Les actions en faveur de l'adoption de techniques de production illustrent également la pertinence de l'approche de développement économique promue par le projet.

Enfin, la pertinence au regard des besoins des bénéficiaires s'analyse à l'aune de leur satisfaction en rapport aux interventions mises en œuvre. La totalité des organisations interviewées affirment être satisfaites des interventions du programme. Mieux, l'effectif (90%)



d'entre elles se déclare très satisfait (voir la figure n°01). En soutien à leur niveau de satisfaction, les organisations interrogées estiment que l'accompagnement et l'appui des partenaires opérationnels (Caritas et ASDES) sont demeurés constants du point de vue du renforcement de leurs capacités, mais également, dans la mise en place d'un dispositif

de gestion et de valorisation des déchets solides. Le renforcement de leurs capacités managériales leur ont permis de mieux négocier avec les acteurs de la région et la mise en place d'un réseau de ramassage des ordures dans les différentes communes.

Globalement, à travers la gestion des déchets, le projet cherche à régler, de manière transversale, de nombreux objectifs et besoins prioritaires qui intègrent le défis d'assainissement et de salubrité, de développement d'une culture de responsabilité et d'écocitoyenneté et enfin de réduction de la pauvreté en favorisant le développement d'activités de génération de revenus pour les acteurs. Cette réponse transversale à des problématiques immédiates des populations est un élément caractéristique qui fonde la pertinence du projet.

II. Efficacité du projet

L'efficacité du programme est analysée à travers la mesure dans laquelle les objectifs ciblés par le programme SIA ont été atteints. Elle analyse également les réalisations qui sont attribuables aux activités ou aux actions soutenues mises en œuvre. Il s'agira de rendre compte des résultats enregistrés dans le cadre des réalisations, d'apprécier les résultats obtenus tout en les rapportant aux objectifs poursuivis et en identifiant les facteurs explicatifs du niveau de performance du programme. L'évaluation a cherché à répondre à deux principales questions se rapportant aux critères d'efficacité. La première porte sur les principaux résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme et la seconde concerne la mesure dans laquelle les résultats enregistrés correspondent aux objectifs poursuivis.

Le programme SIA ambitionne de permettre, aux agriculteurs familiaux et micro entrepreneurs, de satisfaire durablement aux besoins de base de leur famille avec une résilience et d'accéder à une qualité de vie correspondant à leur vision du « Bien vivre ». Cette situation souhaitée, au-delà de contribuer à la diminution des égalités de genre, participe, entre autres, à la préservation de l'environnement par une meilleure gestion des déchets dans les zones rurales et urbaines dont les terres sont affectées par les effets des changements climatiques. L'atteinte de cet objectif passe par cinq résultats recherchés suivants : (i) les producteurs ont adopté des techniques de production durables et ont renforcé la gestion de leur activité ; (ii) les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage ; (iii) les producteurs et les OP ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins ; (iv) les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale et, (v) les capacités des acteurs organisés de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale sont renforcées. Il importe de souligner que, s'agissant de la composante 3, « les producteurs et les OP ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins », aucune action n'a été mise en œuvre par les partenaires au niveau local.

Dans la perspective de l'amélioration des techniques de production, tant en agriculture familiale durable qu'en gestion des déchets, et des capacités de gestion des producteurs, le programme a mis en œuvre des actions, à travers, ses partenaires locaux de Caritas Kaolack et d'ASDES. Le résultat recherché « les producteurs ont adopté des techniques de production durables et ont renforcé la gestion de leur activité », est mesuré par deux indicateurs que sont, d'une part, le nombre de producteurs (♂-♀) ayant adopté ou ayant consolidé leur maîtrise d'une ou plusieurs techniques de production durable et efficiente et, d'autre part, le nombre de producteurs (♂-♀) ayant adopté ou ayant consolidé leur maîtrise des outils de gestion. Enfin, le résultat est mesuré par le nombre de producteurs (♂-♀) qui se sont intégrés ou ont renforcé leur intégration dans des dynamiques collectives de production.

Les actions mises en œuvre ont permis, à la fin du projet, 222 producteurs (♂= 157 ♀= 56) ont adopté ou consolidé leur maîtrise d'une ou de plusieurs techniques de production durable et efficiente. Il s'agit pour Caritas Kaolack, de la formation en tri des groupements d'exploitation dans les trois (3) centres de valorisation et de traitement de déchets solides (CVET) qui ont été mis en place au niveau des communes de Kahone, Keur Madiabel et Gandiaye. En effet, une session de formation en technique de tri-coupe des déchets plastiques et organiques a été

organisée pour les acteurs issus des 3 groupements de valorisation issus des communes. Cette session, combinée avec le suivi, a permis aux CVET des communes de mettre en place un dispositif de tri par type de déchets solides par les groupements d'exploitants. De plus, la remise en état des casiers d'enfouissement de Kahone ayant subi un affaissement suite à une intempérie, l'élaboration d'un manuel de gestion des ouvrages et la formation des acteurs à l'entretien et à la maintenance constitue des réalisations phares. De même, ce travail combiné avec la mise à disposition de matériel par d'autres partenaires a permis aux CVET de trier et valoriser 7,036 tonnes de plastique dur, 3,164 tonnes de plastique léger, 1,108 tonnes d'aluminium, 4,461 tonnes de fer et 46,719 tonnes Terreau.

Les actions de l'association ASDES, par contre, ont été orientées au profit trois (3) GIE et réseaux de collecte de déchets qui ont mobilisé 60 personnes. Il s'agit d'organisation d'ateliers de renforcement des capacités en technique de valorisation des déchets et en technique de production. De même, l'organisation d'un atelier de capitalisation des bonnes pratiques de valorisation artisanales des déchets a permis aux acteurs de renforcer leur niveau d'accès et de maîtrise des techniques. En outre, pour permettre aux artisans de la valorisation des déchets et aux récupérateurs d'accéder au crédit pour augmenter leur fonds de roulement, les actions de ASDES ont porté sur leur accompagnement dans la mise en place d'un fonds de roulement et l'acquisition de matériels de production. A ce titre, la mise en place de la « calebasse de solidarité » au niveau de certains quartiers de Kaolack a permis au groupement de femme de financer leur activité et d'augmenter leur capacité de cotisation.

S'agissant de l'adoption et de la consolidation de la maîtrise des outils de gestion par les producteurs, les actions de Caritas Kaolack ont porté sur la mise en place d'un dispositif de suivi accompagnement des CVET, notamment dans l'élaboration d'outils et la définition de mécanismes de suivi à travers l'organisation de vingt (20) rencontres de suivi mensuelles et de quinze (15) rencontres d'évaluation du dispositif de suivi. De plus, l'organisation de rencontres de suivi ont permis aux responsables des centres et des groupements d'élaborer le compte d'exploitation prévisionnel et le bilan mensuel. De même, pour permettre aux GIE et au réseau d'améliorer la conduite de leurs activités avec l'usage des outils de gestion administrative et financière, l'association ASDES a organisé à leur faveur un atelier de renforcement des capacités en entrepreneuriat. De plus, la formation en gestion administrative et financière et l'atelier de formation en communication et technique d'animation organisés par ASDES ont permis aux comités de gestion de maîtriser les techniques de gestion.

Pour renforcer l'intégration des producteurs dans des dynamiques collectives de production, l'association ASDES a réalisé des actions en faveur de l'organisation des artisans de la valorisation des déchets pour la commune de Kaolack. A ce titre, des statuts et règlements de 3 GIE de valorisation des déchets et d'un réseau de collecte de plastique dur ont été élaborés et validés lors de la tenue de leur assemblée générale constitutive. Les rencontres statutaires tenues ont permis d'élaborer et d'exécuter le plan d'affaires annuel de chaque GIE et du réseau. Ainsi, sur la période, le centre de Kundam a été approvisionné par le réseau de GIE pour une quantité totale de 25 tonnes de plastiques durs. Les activités des GIE ont réalisé des bénéfices. A titre illustratif, les 3 GIE ont réalisé chacun un bénéfice de 900.000 Fcfa pour l'année 2021 et Le

revenu mensuel moyen de chaque récupérateur se situe à 60.000 FCFA au lieu de 65.000 Fcfa initialement ciblé.

Les producteurs, organisation de producteurs (OP) et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de stockage et de commercialisation, c'est le deuxième résultat du programme. Il est mesuré avec deux (2) indicateurs que sont le nombre de producteurs (♂-♀), OP et entreprises sociales ayant renforcé leurs capacités en matière de transformation, commercialisation ou stockage et le nombre de producteurs (♂-♀), OP et entreprises sociales ayant renforcé leurs moyens de transformation, commercialisation ou stockage. Les actions réalisées ont permis de renforcer 4 réseaux de collecteurs et une unité de transformation (Caritas Kaolack). Les activités de renforcement de capacités du centre de Kundam lui ont permis de compresser et de vendre 10 tonnes de sachets plastiques volants. Une production annuelle de déchets plastiques est de 55 tonnes pour un bénéfice net de 7.500.000 Fcfa et la création de 17 emplois directs. En dépit de ces réalisations, le centre présente de nombreuses difficultés structurelles qui rendent difficiles sa relance. De même, les plateformes de tri et de valorisation des communes de Gandiaye, Keur Madiabel et kahone ont été équipées dans une perspective de création de richesse. A ce titre, leur exploitation a permis la production de 40 tonnes de compost vendue aux maraîchers de la zone.

Toujours dans le cadre de cette composante, l'association ASDES a organisé un atelier de renforcement des capacités des récupérateurs sur les techniques de récupération et la gestion d'une Activité génératrice de revenus (AGR) avec un suivi des acquis. L'organisation d'un atelier de renforcement des capacités des membres des 3 GIE et du réseau de récupérateurs a permis aux acteurs de maîtriser toutes les techniques de valorisation des déchets.

Un cadre politique, institutionnel et citoyen favorable à la gestion des déchets est un défi important pour lutter contre le changement climatique. Le programme SIA, dans sa composante 4, vise à sensibiliser et mobiliser les autorités publiques, OSC et citoyens en faveur de l'agriculture familiale durable et l'économie sociale. A ce titre, les actions mises en œuvre ont permis aux autorités de prendre cinq (5) initiatives en faveur de la gestion des déchets. Il s'agit de la réalisation d'une initiative en faveur de la bonne gouvernance et de l'écocitoyenneté. Les interventions de Caritas Kaolack ont permis aux autorités des trois (3) communes d'interventions de mobiliser des fonds pour la collectes des déchets sous forme de subventions d'équilibre pour l'exploitation des CVET en dépit de leur irrégularité et leur incomplétude. A titre illustratif, entre 2020 et 2021, la commune de Keur Madiabel a mobilisé un montant de 4.400.000 Fcfa (2.600.000 Fcfa en 2020 et 1.800.00 Fcfa en 2021) alors que la subvention annuelle est de 3.434.871 FCFA. Pour le cas de la Commune de Kahone, 3.300.000 Fcfa (1.000.000 Fcfa en 2020 et 2.300.000 Fcfa en 2021) a été mobilisée contre une subvention annuelle de 5.100.000 Fcfa. Par contre, pour la commune de Gandiaye, un montant de 6.000.000 Fcfa (2.000.000 Fcfa en 2000 et 4.000.000 Fcfa en 2021) a été mobilisé sur une subvention annuelle de 4.800.000 Fcfa. Cette situation est susceptible, à terme, de créer un déséquilibre qui impact sur la survie du système.

En matière d'interpellations et de propositions faites par les acteurs organisés de la société civile en faveur de la gestion des déchets, ASDES a mené différentes actions de sensibilisation pour

une meilleure compréhension et une forte adhésion ; et on assiste à l'amélioration du nombre d'abonnés au ROC de 80% environ. Il s'agit de fora communaux (2), de mobilisations sociales (1 par commune et par an), de causeries (20). Le plaidoyer pour une implication des femmes, des jeunes pour promotion des métiers autour de la valorisation des ordures, le fora sur l'écocitoyenneté, l'éducation environnementale et les 24 rencontres bimensuelle de concertation organisées constituent des actions réalisées dans le cadre des interpellations. Toutefois, la faible implication d'une partie de la population de Kaolack et de Sibassor dans l'organisation de la collecte des ordures, malgré les actions de sensibilisations et les mobilisations citoyennes sur la gestion de l'environnement urbain des quartiers, est de nature à limiter l'impact des réalisations. Au total, 4 interpellations ont été réalisées contre 6 initialement prévues.

Par ailleurs, pour définir clairement le lien entre le centre de kundam et le PNGD, des rencontres ont été organisées. Il s'agit de rencontres réalisées pour le plaidoyer des acteurs de la valorisation à Kaolack (2) et à Dakar (1). Il s'agit également de l'organisation de quatre rencontres pour le plaidoyer des acteurs de la valorisation à Kaolack et la signature d'une convention de partenariat entre le centre de Kundam et le PNGD. L'intégration dans le dispositif des acteurs de la valorisation pour exploiter les PRN (points de regroupements normalisés) constitue des actions phares en la matière mais non réalisées. Un dispositif d'animation et de suivi communal de la valorisation des déchets est mis en place pour le suivi accompagnement rapproché dans les communes.

La sensibilisation des citoyens-est, des acteurs économique et des décideurs politiques en faveur de la gestion des déchets constitue un enjeu important pour la bonne marche des dispositifs d'assainissement communautaire. C'est à ce titre que, ASDES a démarré, avec l'inspection académique de Kaolack, des activités d'éducation environnementale. Un plan d'actions est élaboré par chaque école et un fonds mis à la disposition des 6 nouvelles écoles pour la réalisation d'un plan d'actions. Les fora sur l'écocitoyenneté organisés dans les communes de Kaolack et Sibassor ont permis de toucher près de 75 000 personnes (47500 hommes et 27500 femmes).

Les actions de Caritas à la faveur des ménages ont permis de les sensibiliser sur le tri sélectif à domicile. En effet, les assemblées générales d'information et six (6) conférences ont été organisées dans les 23 quartiers et 3 communes. De même, des séances de sensibilisation dans les quartiers (14 conférences, 15 mobilisation de masse, 69 visites domiciliaires, 115 causeries, 6 forum) ont été réalisées pour sensibiliser les ménages au tri. Toujours dans la même lancée, des Cellules environnementales de Base (CEB) mises en place dans les trois communes (Keur Madiabèle, Kahône, et Gandiaye) prennent l'initiative sur la gestion des déchets. La réalisation de six (6) actions IEC par chaque CEB communale et l'organisation de cinq opérations de nettoyage est assignée au projet. A ce titre, 60% des tas sauvages dans chaque quartier sont éradiqués permettant d'améliorer la propreté et l'environnement des communes.

Le renforcement de capacités des acteurs organisés de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale est un enjeu majeur pour l'atteinte de l'objectif du programme. Les actions mise en œuvre dans ce cadre ont permis de renforcer, au niveau de leur gouvernance

participative, 117 acteurs dont 30 femmes et de renforcer au niveau de leurs capacités opérationnelles et de gestion 111 acteurs. Elles ont également permis aux acteurs de réaliser 35 initiatives en réseau.

Les réalisations concernent, pour Caritas, le renforcement des capacités de 9 membres du conseil d'administration de Kundam (5 hommes et 4 femmes) et des membres de 4 réseaux (25 hommes et 11 femmes). Une session de formation en suivi évaluation et en bonne gouvernance est organisée au profit de 13 acteurs. Il s'agit des organes communaux (6), des membres du CAS (24) et de la direction du centre de Kundam (3). Les thèmes des formations ont porté sur les techniques de tri sélectif par couleur et par densité et qualité du plastique qui peut traiter et transformer en matières premières pour les industries, la technique de découpage du plastique et la mise en sac, les techniques d'identification du plastique sué détériorés par le temps et le climat non valorisable et le plastique propre qui peut être valorisé en objet d'art. Ces formations ont permis, aux acteurs, de tenir des réunions statutaires incluant le contrôle mensuel des comptes des groupements et leur présentation au moins deux fois par an au public et tous les mois dans le cas de la Caritas. De plus, trois groupements de la valorisation composés de 9 personnes ont été créés avec une reconnaissance juridique au niveau des CVD des trois communes. Ces groupements ont tenu au total 36 réunions de façon régulière dans la plus grande transparence. Pour renforcer la gouvernance participative des acteurs, ASDES a réalisé un diagnostic sur le fonctionnement des comités de base de l'environnement de Kaolack et de Sibassor afin de déterminer des actions de renforcement de leur capacité. A ce titre, l'organisation des deux sessions de formation sur les principes de l'ESS leur a permis de respecter la tenue des rencontres mensuelles.

S'agissant du renforcement des capacités opérationnelles et de gestion, Caritas Kaolack a formé, en suivi-évaluation, 13 acteurs dont les organes communaux de Keur Madiabel, Kahone et Gandiaye. En vue de renforcer les capacités de leadership de management associatif de ASDES, l'organisation d'un atelier au profil des membres de son CA leur a permis d'acquérir les capacités de leadership, de management et d'évaluer la politique d'autonomisation de l'association et de préparer un nouveau plan de communication. Dans le cadre de la réalisation d'initiatives en réseau, quatre rencontres de synergie avec les partenaires d'Autre Terre au Sénégal ont eu lieu. Les partenaires locaux ont réalisé une mission en Belgique. Cette mission a été l'occasion de faire une revue bilan à mi-parcours du programme et de revoir la planification opérationnelle afin d'unifier les approches. Au niveau local, six réunions de concertation communale ont été tenues de même que la formation de 17 acteurs sur les thématiques du programme. Afin de redynamiser le cadre de dialogue politique sur l'environnement, trois (3) ateliers de partage d'une journée sur l'harmonisation des interventions ont été organisés avec comme résultat la définition et la mise en œuvre d'un plan de plaidoyer.

Le niveau d'efficacité du programme est globalement satisfaisant. En effet, le taux moyen de réalisation des valeurs cibles du programme est de 78,5%. Ce niveau de résultats est variable selon le partenaire. S'agissant de Caritas Kaolack, le niveau de réalisation est très satisfaisant et se situe à 101,17%. Pour ASDES, il est modérément satisfaisant avec

un taux de 55,7%. Au total, il convient de noter que les résultats enregistrés ont un niveau de conformité satisfaisante au regard des attentes. Le tableau ci-après présente la valeur des indicateurs et leur niveau de réalisation en rapport avec les cibles.

Tableau n°02 : Valeur des indicateurs de résultats par partenaire local

Indicateurs	Situation de référence	Valeurs cibles (2020)	Atteints Atteints (2020)	Taux de réalisation
ASDES ET ASDES GIE				
Recettes de la location de la salle	45 000	450 000	525 000	100%
Nombre d'emplois créés et maintenus	5	144	94	65,27%
Nombre de GIE formalisés	0	3	3	100%
Nombres d'initiatives prises et tenues	1	20	12	60%
Nombre d'initiatives citoyennes prises et exécutées	0	6	4	66,60%
Niveau du cadre de vie aux élèves et l'émergence de l'écocitoyenneté	12%	100%	100%	0
Nombre de programmes des GIE mis en place et accompagnés pour atteindre l'autonomie économique	0	2 000 000	1 300 000	65%
Produits de l'utilisation des différents types de déchets	0	6	6	100%
Niveau de valorisation des déchets organiques en compost	0	20	3,15	15,75%
Cadre de vie pris en main	3 200 000	6 200 000	5 400 000	87,09%
Niveau d'atteinte ASDES				55,69%
CARITAS				
Nombre de ménages abonnés au système de ROC	1294	5090	3818	75%
Charges d'exploitations supportées par les recettes (redevances)	315 520	24.972.486 Fcfa	26.322.900 Fcfa	105%
Nombre de ménages pratiquant le tri à domicile	0	1800	2052	100%
Nombre de ménages abonnés au système ROC	44%	80%	75%	90%
Nombre d'emplois	56	92	67%	95%
Nombre Récépissés, statuts, PV de réunion	0	15	20	133%
Quantités de déchets plastiques légers et d'aluminium léger triés	0	27	50,14	185%
Quantités de terreau produit	0	40	49,71	124%
Charges d'exploitation supportées par l'activité	9048	7 500 000	31 843 486	300%
Capacités de commercialisation de la production du centre	17	55	55,66	100%
Gains financiers tirés de l'activité de tri et de ramassage	913780	2 200 000	2 824 977	100%
Capacités de commercialisation de la production du centre	16	55	29	52,72%
Nombre d'emplois créés	18	45	44	97,77%
Normes environnementales sécuritaires et sanitaires appliquées	2	5	3	60%
Taux de prise en compte du genre	5	10	5	50%
Atteinte des résultats CARITAS				101,17%

III. Efficience du projet

L'analyse de l'efficience couvre l'appréciation de la mesure dans laquelle les ressources et les modalités de leur mobilisation sont en cohérence avec le niveau de résultats enregistré dans le cadre de la mise en œuvre du programme SIA au Sénégal. La présente évaluation se focalise sur l'appréciation de l'efficience allocative qui met la priorité sur les modalités d'allocation des ressources en rapport avec les produits et résultats enregistrés. Dans un second temps, l'évaluation embraye sur l'analyse de l'efficience technique avec un accent sur la qualité des extrants dans les différentes composantes et résultats de l'intervention.

3.1. Le budget et sa répartition

Les ressources du programme SIA ont permis d'opérationnaliser des stratégies d'organisation des divers acteurs du système d'assainissement communautaire, de construction des cadres de dialogue organisant des rencontres formelles, d'institutionnalisation des conventions et de réaliser des investissements communautaires structurants et durables comme les CVET et de doter les acteurs d'équipements, de matériels de protection mais aussi de promouvoir l'entrepreneuriat à travers la mise en place des réseaux des récupérateurs de déchets solides. L'enveloppe financière pour la mise en œuvre du programme SIA est de **4.898.448,63 Euros** soient **3.213.171.668 FCFA** sur cinq ans à travers les trois (3) ONG, SOS Faim, Autre Terre et Ile de la Paix. Typiquement, au Sénégal, le projet est mis en œuvre par Autres terres pour un montant global de **820.600,00** soit **537.493.000 Fcfa**. Initialement, ce montant est réparti à quatre (4) partenaires locaux que sont Agrecol Afrique (163.750.000 FCFA), ASDES (74.015.000 FCFA), Caritas Kaolack (215.953.500 Fcfa) et UCEM (83.774.500 Fcfa). Dans le cadre de la mise en œuvre, seuls trois (3) ONG (ASDES, Caritas Kaolack, Agrecol) ont signé des conventions de financement avec Autre Terre pour la mise en œuvre d'actions de protection de l'environnement (gestion des déchets) et d'agriculture Bio. Toutefois, en cours de mise, la convention d'Agrecol Afrique a été résiliée. Au terme de la mise en œuvre du programme, un taux d'exécution du budget est établi à **85%**.

3.2. Efficience technique et facteurs de performance

L'efficience technique du programme SIA est jugée globalement satisfaisante. En effet, même si quelques limites sont notées dans l'exécution des activités, les modalités de réalisation des extrants et la qualité de ces derniers permettent de soutenir que l'efficience est globalement optimale. L'analyse de la performance du programme permet de relever quelques facteurs internes et externes d'efficacité qui constituent autant de déterminant de sa performance.

3.2.1. Facteurs de performance

L'analyse des facteurs de performance du programme couvre autant les modalités de mise en œuvre que les contraintes pour les bénéficiaires. Elle couvre les facteurs à la fois internes et externes au programme et ayant facilité l'atteinte des objectifs ciblés. Dans ce cadre, ont été identifiés plusieurs éléments de force mais également, des points de vulnérabilité de l'intervention ou de ses modalités. De nombreux éléments ont caractérisés les performances du programme SIA. Pour l'essentiel, ils ont trait à l'approche organisationnelle. Ils ont également trait au management de l'intervention.

L'approche organisationnelle de mise en œuvre du programme SIA dans la région de Kaolack constitue un facteur de performance et d'efficacité. L'implication des acteurs au niveau notamment des ménages, des conseils de quartiers, des CEB et des autorités communales (Khahone, Gandiaye, Sibassor, Keur Madiabel) dans la planification et la mise en œuvre du programme a permis d'améliorer le niveau d'adhésion des populations. Cette option a facilité à assurer le caractère participatif et inclusif des parties prenantes. Le portage multi-acteurs a renforcé le succès organisationnel avec la mise à contribution des services techniques décentralisés de l'État (ICP, services techniques décentralisés). Le principe de recherche-action, soutenu tout au long du processus de l'intervention du programme par les partenaires opérationnels, est à la base de la bonne conduite des itinéraires techniques de la chaîne de collecte, de ramassage et de traitement des ordures. Les activités de communication-sensibilisation, malgré leurs limites du fait d'un déficit, de stratégies orientées ciblant tous les acteurs potentiels et particulièrement le secteur privé local, ont apporté un soutien stratégique au système d'assainissement communautaire et amplifié les impacts du programme.

Le management du programme a été axé sur les enjeux des communes, des quartiers et de la demande des ménages avec la définition des stratégies en fonction des niveaux d'intervention et de leur réorientation, au besoin. Cela fut un facteur amplificateur des performances du programme au niveau local. Le renforcement des capacités managériales des organisations et OCBL a permis la tenue régulière des réunions statutaires à différents niveaux (stratégique, opérationnel, bénéficiaire). L'harmonisation des approches de suivi-évaluation par la mise en œuvre de mesures de performance partagées et une planification opérationnelle partagée, a été un atout de taille pour l'efficacité des actions du programme. Les formations techniques organisées au profit des acteurs du système d'assainissement communautaire et la mise en place d'outils de gestion ont favorisé le niveau de performance des partenaires en dépit des faibles initiatives de coaching des organes de portage pour une meilleure compréhension de leurs missions. La formalisation de la gestion avec l'ouverture d'un compte bancaire, l'établissement et la présentation d'un bilan, les réunions de concertation ont, entre autres, accru la crédibilité des structures et encouragé la promotion d'activités génératrices de revenus pour prendre en charge des employés du système. Cette option a permis de participer à la pérennisation des systèmes.

3.2.1. Les contraintes et limites de mise en œuvre du programme SIA

Les infrastructures de base (sites de transfert, hangar, magasins de stockage, enclos, toilettes) et les équipements destinés à l'assainissement dans la zone d'intervention de ASDES sont dans un état de dégradation assez avancé et accentué par la défectuosité des réseaux d'évacuation des eaux notamment de pluie; les routes sont également en mauvais état et surtout en hivernage dans les quartiers périphériques de la commune de Kaolack, Cette situation rend plus difficile le transfert des déchets par les charretiers vers les sites de transfert (CVET et points de regroupement) et n'encourage pas à augmenter le nombre de rotation que les charretiers peuvent potentiellement effectuer en situation normale. En effet, les déchets sont récupérés des zones de pré-collecte pour être déposés au niveau des CVET pour les partenaires de la CARITAS et au niveau des points de regroupement qui ne sont pas dans des normes pour les

partenaires de l'ASDES ; si les CVET sont dans les normes cela n'est pas le cas des centres de commercialisation des déchets ;

L'absence de la mobilisation des équipements et matériels des services de la commune par le système communautaire, dans une dynamique de mutualisation des moyens et des ressources, pose un problème aux systèmes d'assainissement communautaire. Les charrettes mises à la disposition des quartiers et les poubelles règlementaires placées au niveau des ménages sont aussi amorties. Cette situation décrit également le cas du petit matériel de fonctionnement courant. Le déficit en centres de transit des déchets solides ne donne pas aux charretiers la possibilité d'alléger et de mieux planifier leur rotation vers le site de dépôt. Ces faits constatés se répercutent sur l'extension des zones à couvrir qui est un élément de performance du dispositif. L'irrégularité des subventions, le retard dans leur octroi et la variabilité de leur montant ne permet pas d'accorder de l'importance à l'investissement dans le budget des coopératives ou cadre de concertation ; nonobstant les subventions variables et irrégulières des communes, les aménagements des ouvrages de gestion des déchets et leur maintenance (casiers d'enfouissement- lagunes de traitement du Lixiviat) auraient dû être inscrits dans le budget communal pour alléger les charges des coopératives ; en réalité les communes n'accordent pas tout l'attention nécessaire au suivi du système d'assainissement communautaire et la rigueur idoine à l'évaluation des conventions pour prendre, de manière concertée, avec les acteurs sociaux, toutes les mesures idoines. Les CVET sont, en réalités, cédés aux communes, et d'autres partenaires avaient en vue la construction d'un centre d'enfouissement technique pour la zone d'intervention de ASDES mais le projet n'a pas abouti.

Le travail dans la chaîne de valeur des déchets solides, particulièrement, n'est pas suffisamment modernisé et socialement valorisé ; les effectifs formés et stables sont limités et le traitement du personnel même au niveau du CVET est insuffisamment rémunéré et l'emploi précaire du point de vue des travailleurs. Il faut noter la faiblesse du budget, les retards dans le versement par les communes des subventions d'équilibre dont les montants sont instables d'une part et le coût du fonctionnement et du renouvellement des équipements et du matériel des structures d'autre part, fragilisent l'équilibre financier du système d'assainissement communautaire qui a ainsi des difficultés à faire convenable face à toutes ses charges. Le retour d'investissement est lent pour les sociétaires qui n'ont pas encore eu de dividende à partager pour qu'ils soient motivés dans l'augmentation du capital ; les difficultés dans la commercialisation des déchets solides récupérés et traités n'aident pas à améliorer la situation financière du programme. La perspective de rentabilité se trouve dans l'amélioration de la transformation des déchets solides sur site pour avoir plus de valeur ajoutée dans un contexte où le cout du transport des déchets récupérés n'encourage pas beaucoup les acheteurs.

La récupération et la gestion des déchets solides est une nouvelle activité technique avec beaucoup d'innovations pour de nombreux acteurs. Il apparait donc nécessaire d'avoir de la patience dans l'accompagnement des coopératives pour une bonne maîtrise des antinavires techniques et la gestion de la chaîne d'assainissement de manière générale. Ainsi des manquements notés dans le management en termes de suivi technique et financier à Keur Madiabel qui a connu une longue période d'arrêt de l'exploitation du CVET, rentrent dans ce

besoin de formation, d'accompagnement et voire de coaching des acteurs. Les espaces marchands gérés par les communes ne sont pas maîtrisés ; il est fréquent de constater le non-respect de la consigne de tamisage de tri dans certains ménages du fait de leur configuration (taille de la famille, problèmes internes, absence d'adultes dans la matinée). En hivernage, des charretiers abandonnent leur activité pour aller exécuter des activités champêtres économiques et socialement plus rentable pour la période. Il est impossible d'avoir des statistiques dans la commune de Gandiaye dont certains quartiers sont mitoyens à des hameaux. Depuis 2020, les perturbations dans les activités de production, de transformation artisanale, semi industrielles et industrielles avec la pandémie de la COVID ont contribué à réduire la production de déchets solides. L'arrêt des cours en présentiel, au cours de l'année 2020, a également conduit à la suspension des campagnes de sensibilisation dans les écoles et par les élèves au niveau de leur famille. Sur la plan de la communication, des initiatives comme l'utilisation du téléphone, des supports visuels, affiche flyers ont été développées mais l'existence d'une stratégie de communication aurait aidé à mieux combler ce déficit. La déconnexion entre le système d'assainissement communautaire et ceux initiés par l'Etat notamment les activités de l'Unité de Coordination et de Gestion (UCG) constitue un handicap pour le programme. A cela il faut ajouter la faiblesse du leadership des autorités communales à asseoir un dialogue et une coordination entre les différents systèmes pour une compétence qui leur est transférée.

IV. Analyse du partenariat dans le programme SIA

Les divers partenariats établis dans le cadre du Programme SIA sont analysés à travers, leur contenu, le renforcement de son développement, les modalités et les perspectives définies mais également l'analyse de leurs forces et faiblesses.

Le système d'assainissement communautaire efficace et durable met en interaction les acteurs locaux à la base et leurs organisations au cœur du processus. Les dispositifs mis en place devront faire intervenir les autorités locales qui ont la ainsi que les services techniques décentralisés. Les acteurs de ce système sont plus à même de répondre efficacement aux besoins des populations dans leur quête de préservation de l'environnement et du cadre de vie au regard des nombreuses sollicitations des Collectivités Territoriales et des communautés. L'environnement institutionnel leur donne des opportunités et des droits de regard à travers le contrôle citoyen dans l'atteinte des objectifs déclinés dans les politiques publiques.

S'agissant du partenariat stratégique entre « Autre Terres » et les deux partenaires opérationnels (CARITAS et ASDES), elle basée sur une vision commune de la gestion de l'environnement par la gestion des déchets solides. Pour les partenaires locaux, le partenariat présente un niveau de pertinence élevé du fait qu'il leurs a permis de répondre à un besoin identifié de résolution des problèmes des populations cibles de leurs interventions. En effet, Caritas Kaolack et ASDES se présentent comme des organisations reconnues qui œuvrent au niveau local dans la gestion des déchets solides dans la région de Kaolack notamment dans leur zone d'intervention (communes de Kaolack, Sibassor, Gandiaye, Keur Madiabel, Kahone). Leur relation avec le partenaire stratégique AT dans le cadre du programme SIA a permis de mettre en œuvre des programme d'appui dans le cadre de la mise en place de dispositifs pertinents et inclusifs de gestion et de traitement des déchets solides. De plus, le partenariat a joué un rôle d'effet levier

et a permis à Caritas de structurer un dispositif efficace de gestion et de traitement des déchets basé sur l'ESS par la mutualisation des interventions de partenaires avec les COGEO dans le cadre des CVET. Pour ASDES, le partenariat constitue un intérêt majeur du fait qu'il a permis de renforcer ses capacités organisationnelles, opérationnelles et techniques. De même, la mise en relation avec les universités belges (Liège et Louvain) présente un niveau élevé de pertinence notamment en ce qui concerne l'accueil d'étudiants dans le domaine favorable à l'amélioration des outils et modalités d'intervention et l'accompagnement dans la recherche-actions. En outre, cette dynamique a permis de partager des expériences, de bénéficier de voyages d'échanges et de mise en réseau notamment par la participation au forum des acteurs belges. Toutefois, quelques limites sont relevées notamment dans la communication et le dialogue entre acteurs.

Les partenaires opérationnels avec l'appui de AT ont su s'aligner de manière harmonieuse sur la demande des populations et de leurs organisations locales. Ils ont surtout contribué à l'amélioration de leur niveau d'organisation, le développement de leurs organisations, le renforcement de leurs capacités technique, matérielle et financière. Certes des processus communs comme la participation des acteurs ont été promus et développés en boostant entre autres le volet ESS (échanges entre organisations et visites). Cependant, ASDES et Caritas Kaolack ont su construire de manière participative un partenariat dans la mise en œuvre du programme SIA. Il s'agira d'en faire autant dans le plaidoyer par les différentes catégories sociales dans leurs rôles anciens et nouveaux. Ainsi, ils auront à aider les organisations communautaires à porter et défendre leurs préoccupations auprès des pouvoirs locaux. Ce serait la manière de défendre le caractère d'intérêt général des projets et gérer l'émergence des talents locaux promus par leur engagement dans la dynamique des projets. Dans une dynamique de montée en compétence des dispositifs, les perspectives de ce partenariat se construiront dans l'action sur des domaines spécifiques de compétence de chaque partie sur les stratégies, les visites, les auto-formations dynamiques. Il s'agira, entre autres, des échanges autour des approches de collaboration avec les acteurs des marchés aux fins de valorisation organique des déchets (faisabilité technique et financière à étudier).

La collaboration et les synergies tissées entre AT et les partenaires locaux (Caritas et ASDES) dans le cadre du programme SIA présente un intérêt élevé du fait de sa pertinence. La synergie naturelle naît de leur relation dénudée d'un niveau d'utilité élevé pour les partenaires dans sa constitution en réponse à leur besoin dans le cadre de leur intervention mais également en tant qu'outil efficace de mise en œuvre de leur projet. En effet, plusieurs atouts ont été relevés dans les diverses fonctions de la collaboration. Il s'agit au niveau du fait que la planification est basée sur les priorités des bénéficiaires avec une mise en cohérence des cadres logiques des différents partenaires dans une perspectives de recherche de synergie d'intervention. Dans le cadre de la mise en œuvre, la mise à disposition d'outil de suivi avec la matrice intégrée des progrès a permis d'améliorer le suivi des performance des organisations. De plus, les missions de supervision trimestrielles présentent un niveau élevé d'importance dans le suivi de la mise en œuvre des interventions. Enfin, la communication s'est révélée pertinente notamment dans la résolution des problèmes et la mise en place d'un dialogue entre partenaire.

Des faiblesses sont notées dans la collaboration et les synergies dans le cadre du partenariat. Il s'agit des ajustements et mises en cohérence des cadres logiques (activités/ ressources) qui rendent difficiles la planification opérationnelle pour les organisations. Toujours dans cette optique, les déficits dans la communication notamment dans le renseignement sur l'enveloppement budgétaire indicative et sa répartition pour chaque organisation constituent une limite dans la planification opérationnelle des organisations surtout dans le respect de la cohérence résultats/activités des interventions. De même, la fréquence des missions de supervision ne permet pas d'appréhender les progrès mais également de faire une revue des avancées notée dans contexte de gestion des déchets.

Au total, il faut noter que les partenaires portent sur les liens, les collaborations et synergies qui ont été tissées dans le cadre du programme SIA un fort intérêt du fait de sa pertinence et sa dimension résolution des besoins de population en dépit des faiblesses notées. Dans ce cadre, il importe de souligner l'important de continuer la collaboration dans une perspective de consolidation des acquis. Toutefois, les modalités devraient être revues pour une montée en échelle tant sur l'extension de la zone d'intervention (mise en place de dispositif dans d'autres communes) que dans l'étendu des interventions (la part

V. Viabilité et durabilité du programme

La viabilité du programme SIA est analysée à la lumière de la pertinence du thème de l'intervention (assainissement), des actions entreprises avec les parties prenantes, du dispositif prévisionnel de pérennisation des acquis mis en place et de la responsabilisation des différents groupes de bénéficiaires dans la gestion des structures créées et le dynamisme des instance de prise de décision.

En effet, le thème de l'assainissement notamment la gestion des déchets solides est de plus en plus d'actualité avec le croît démographique et l'urbanisation non contrôlée, les modes de consommation et la forte demande des aliments de qualité et notamment des produits biologiques. En conséquence la gestion des déchets continuera à être une préoccupation dans les politiques publiques dont les programmes de développement économiques et social des communes

L'ancrage social du programme par la mutation des CCAA en coopératives ou des GIE cadre de concertation, dont le membership, c'est-à-dire les ménages couverts et les métiers qu'elles génèrent : récupérateurs, transformateurs,-charretiers, etc., est issus des communautés. Toutes les conditions d'appropriation du projet sont réunies pour consolider ces facteurs de durabilité. Il reste que la rentabilité financière est à surveiller mais elle est possible avec la mise en valeur pertinente du périmètre agricole, l'amélioration du taux d'adhésion des ménages tributaire de la qualité des services.

La mise en place des conventions entre les communes et les coopératives fait que ces dernières sont dans l'obligation de chercher et de trouver des solutions durables pour permettre aux populations de développer une culture de prévention et d'assainissement et d'amélioration permanente de leur cadre de vie.

Des mesures sont prises pour pérenniser les acquis du programme par les bénéficiaires cibles (coopérative, comité de gestion, cadre de concertation), formalisation des relations, et mise en place d'investissement productif. Sur le plan organisation : les coopératives et cadres de concertation pour la gestion des déchets sont constituées. Leur édification notamment des coopératives ont bénéficié de l'encadrement des partenaires opérationnels et des services techniques déconcentrés de l'Etat particulièrement de la direction régionale du développement rural. Mais les coopératives ont fonctionné dans l'attente de leur formalisation officielle, tributaire de leur immatriculation au niveau de la plateforme qui n'était pas fonctionnelle. Elle vient de l'être en novembre 2021.

Sur le plan de la formalisation des relations : l'une des plus importantes est le transfert du CVET en coopératives par une convention suivie de contractualisation des relations entre les quartiers et les charretiers. Ainsi les communes versent des subventions d'équilibre que les organisations de la société civile peuvent réclamer quand elle n'est pas faite. Enfin, sur le plan des investissements productifs, les CVET, des centres de récupération et de traitement des déchets, des boutiques de vente de déchets solides existent. Ces infrastructures disposent du personnel payé. Le personnel dispose de moyens de travail mêmes si certains sont amortis.

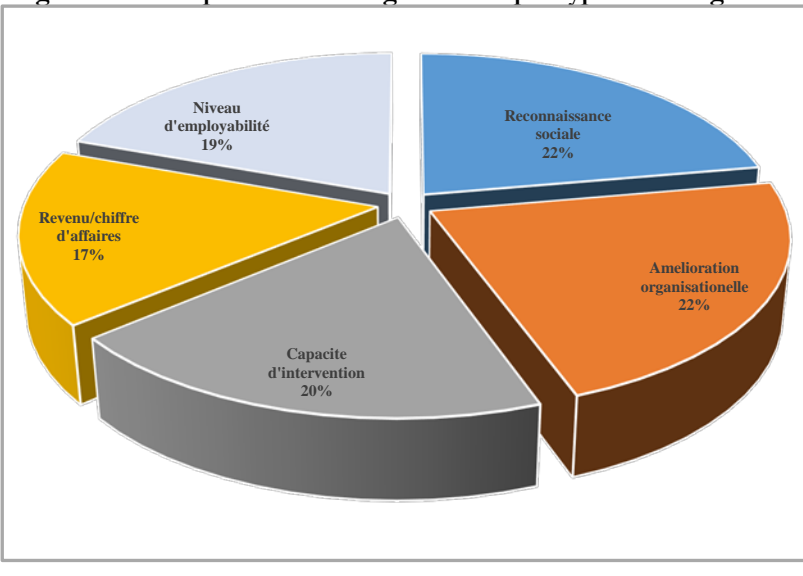
VI. Effets et impacts du programme SIA

Les effets attribuables aux réalisations du programme SIA peuvent être examinés à plusieurs niveaux. Cependant, ils peuvent être sériés en trois domaines que sont : (i) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des organisations et des acteurs locaux cibles en matière de gestion et de traitement des déchets ; (ii) la connaissance de la problématique environnementale par les acteurs et (iii) la valorisation des rôles et responsabilités des femmes dans le dispositif de gestion et de traitement des déchets.

La contribution du programme SIA au renforcement des capacités techniques, managériales et institutionnelles des organisations à la faveur d'une meilleure gestion et d'un traitement approprié des déchets ménagers solide est assez significative. Les connaissances acquises par les acteurs sur la pratique de prise en charge de la problématique de la gestion des déchets ont été importantes dans l'acquisition d'expérience en matière de récupération, de tri, de stockage primaire et d'évacuation des déchets par les acteurs communautaires. Ces réalisations du programme ont eu une incidence positive forte sur la mise en place des dispositifs de collecte et de valorisation des déchets solides. En effet, dans toutes les communes du département de Kaolack où interviennent les partenaires locaux (Kahone, Keur Madiabel, Gandiaye, Sibassor), il existe un système d'assainissement fonctionnel quel que soit les limites observées. Mieux, le système est articulé autour d'une organisation de base de gestion et de valorisation des déchets avec un fonctionnement participatif et inclusif. Il s'agit de cellules environnementales de base (CEB) pour le cas de Caritas et des cadres de concertation (comité de gestion) pour ASDES. Typiquement pour le cas de Caritas, les CEB se sont regroupées en coopératives pour une gestion efficace du centre de traitement et de valorisation de déchets (CVET) mis en place. Avec la mise en place des coopératives, la contractualisation du ramassage avec les ménagés se fait sur la base de paiement d'une redevance mensuelle. Les formations et mise en réseau des acteurs ont permis, aux municipalités, de prendre en compte la gestion des dispositifs communautaires de gestion des déchets mis en place à travers une subvention annuelle et sur la base d'un contrat. Nonobstant les difficultés et obstacles, les conseils municipaux des communes cibles se sont mieux approprié la problématique de l'environnement débattue lors des sessions d'orientation budgétaire. Les interventions du programme mises en œuvre à travers les actions des partenaires locaux sont bénéfiques pour les organisations comme illustré par l'enquête. En effet, la totalité des organisations interrogées affirment que les formations dans la gestion et le traitement des ordures ménagères ainsi que la mise en place d'un dispositif de collecte, sont les interventions du programme les plus bénéfiques. Ils sont en moyenne trois (3) membres à ASDES et six à CARITAS à avoir bénéficié de la formation.

Les réalisations en matière de renforcement de capacités des groupements ont des effets sur le développement des organisations et des acteurs. Les résultats de l'enquête sont illustratifs à ce titre. Interrogés, la grande majorité (80%) des acteurs affirment que les interventions ont eu des incidences sur le développement de leur organisation dans la conduite de leur mission. Il est établi que les changements apportés par l'intervention au profit des organisations tournent autour de la reconnaissance sociale, l'amélioration des services fournis par les organisations et leurs capacités génération de revenus. Les données de l'enquête montrent que les changements en termes de plus 'incidence des interventions du programme au profit des organisations sont l'amélioration organisationnelle (22%) et la reconnaissance sociale (22%). L'amélioration des capacités d'intervention des organisations est également identifiée par le cinquième des organisations (20%) comme important. Le renforcement de leur niveau d'employabilité est considéré pour 19% des organisations interrogées comme un changement important du fait des interventions du programme. Quoique importante, l'augmentation de revenu ou du chiffre d'affaires n'est considérée comme un changement majeur que par 17% des interviewés. C'est ce qui fait dire à un acteur « Avec les renforcement des capacités combiné aux causeries, nous sommes aujourd'hui plus reconnus comme des acteurs impliqués dans la gestion des affaires de notre localité et de notre commune ».

Figure n°02 : Répartition des organisation par type de changement

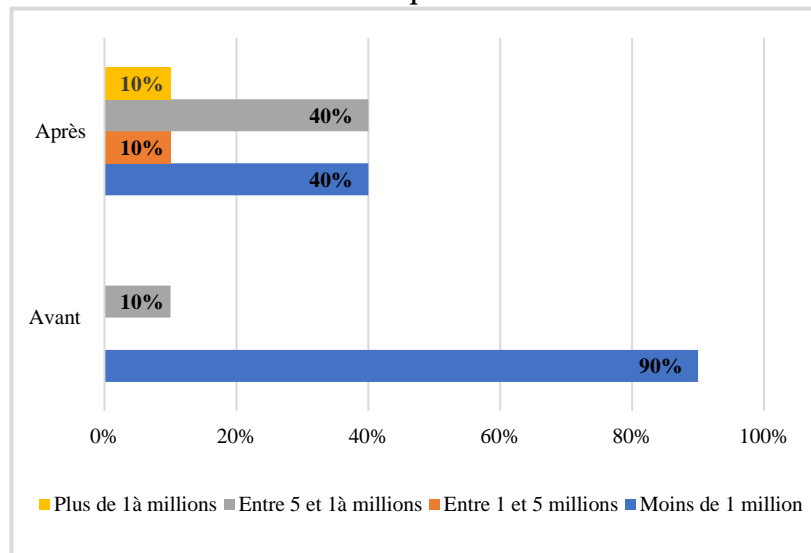


comme important. Le renforcement de leur niveau d'employabilité est considéré pour 19% des organisations interrogées comme un changement important du fait des interventions du programme. Quoique importante, l'augmentation de revenu ou du chiffre d'affaires n'est considérée comme un changement majeur que par 17% des interviewés. C'est ce qui fait dire à un acteur « Avec les renforcement des capacités combiné aux causeries, nous sommes aujourd'hui plus reconnus comme des acteurs impliqués dans la gestion des affaires de notre localité et de notre commune ».

L'intervention du programme sur le développement des organisations est fortement appréciée par les répondants à l'enquête dont des représentants des collectivités locales. Interrogé, la totalité des organisations affirme une évolution de leurs capacités d'intervention. Cette évolution se mesure au regard de l'amélioration de trois (3) indicateurs : (i) les équipements de l'organisation ; (ii) l'effectif engagé et (iii) les revenus de l'organisation.

S'agissant des équipements, la totalité des organisations répondant affirment qu'elles ont connu une importante amélioration et constitue l'un des impacts les plus opérationnels du programme. Les réponses des répondants avant et après l'intervention illustrent cet état de fait. En effet, la majorité (70%) des organisations déclare disposer de peu d'équipement et 30% seulement avoir affirmé qu'elles n'ont que peu d'équipement avant l'intervention. En revanche, après l'intervention, la quasi-totalité (90%) des organisations estime que leur niveau d'équipement s'est beaucoup amélioré contre 10% des répondants qui déclarent que le niveau d'équipement s'est peu amélioré après l'intervention du programme SIA en leur faveur. Concernant l'effectif des organisations, il s'est bien amélioré avec les actions du programme SIA. Interrogée, si la très grande majorité (90%) des organisations affirme avec peu d'effectifs avant le projet, la même proportion déclare que leur effectif s'est beaucoup amélioré, après les réalisations du programme. De même, les organisations ont directement lié l'amélioration de leur revenu à une

Figure n°03 : Répartition des organisations selon leur niveau de revenu avant et après l'intervention



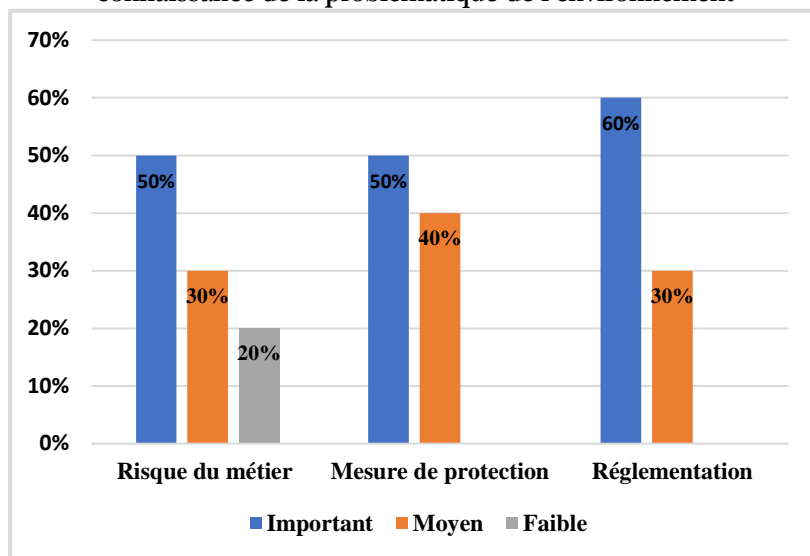
contribution des interventions du projet. Selon les résultats des enquêtes, la quasi-totalité (90%) des répondants affirme avoir un revenu mensuel de moins d'un million de Fcfa alors qu'elles sont seulement 10% à avoir un revenu compris entre 5 et 1à millions Fcfa avant l'intervention du programme. En revanche, elles sont 40% des répondants à déclarer

avoir un revenu inférieur à un million Fcfa et 40% avec un revenu compris entre 5 et 10 millions Fcfa contre 10% qui déclare avoir un revenu supérieur à 10 millions Fcfa. C'est ce qui fait dire aux membres d'une organisation interrogés que « ... avec la mise en place les interventions de Caritas en notre faveur, notre coopérative a pu augmenter ses revenus mensuels tirés de la gestion et du traitement des déchets ». **Au total, il est notoire de souligner que les interventions du programmes au profit des coopératives et comités de gestion ont eu une incidence sensible sur l'amélioration des équipements de gestion et de traitement des déchets ménagers des organisations ciblées.**

Les interventions du programme, au profit des organisations, a eu comme incidence une meilleure prise en compte de la dimension environnementale par les acteurs et dans les localités concernées. Dans les différentes communes visitées, il est établi que les populations connaissent mieux la problématique environnementale notamment en ce qui concerne les risques environnementaux et sanitaires liés à l'insalubrité. L'amélioration de la communication et l'institutionnalisation des journées de mobilisation humaine pour l'assainissement des quartiers (opérations d'assainissement collective, de sensibilisation sur la

protection de l'environnement) ont eu un impact positif sur le niveau de conscience des acteurs dans la prise en charge de la gestion des déchets. L'implication des autorités communales constitue un facteur important pour améliorer la communication et l'information des populations. Dans le cas de la commune de Sibassor, la collaboration entre la commission environnementale et l'ICP a donné l'opportunité d'approfondir les campagnes d'information et de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement ainsi que leur relation avec la gestion des problèmes de santé publique. Le renforcement des capacités de toutes les catégories d'acteurs sur les itinéraires techniques de la gestion, de transformation et de la valorisation des déchets solides est un atout important dans l'existence des ressources humaines capables de prendre en charge la question de l'assainissement au niveau de la localité. L'incidence du programme sur une meilleure connaissance de la problématique de l'environnement est corroborée par les données de l'enquête. En effet, la majorité des répondants, (80%), affirme que les interventions du projet ont permis d'améliorer leur niveau de connaissance de la problématique de l'environnement. De façon opérationnelle, le niveau de connaissance de la problématique est mesuré à l'aune des risques du métier, des mesures de protection et de la réglementation à respecter. Selon l'appréciation de leur niveau de connaissance, plus de la moitié des organisations

Figure n°04 : Répartition des organisations selon leur niveau de connaissance de la problématique de l'environnement



répondants affirme considérer comme importante leur connaissance des risques du métier (50%), des mesures de protection de l'environnement (50%) et de la réglementation (60%). S'agissant du niveau moyen de leur connaissance de la problématique, seuls 40% des organisations affirment avoir un niveau moyen de connaissance des mesures de protection contre 30% pour les risques du métier et la réglementation. A contrario, 20% des organisations répondantes affirme avoir un niveau faible de connaissance des risques du métier.

Enfin, l'importance de l'implication des femmes dans le dispositif notamment dans le portage des activités et leur suivi mais également dans le renforcement de leur rôle en tant actrices communautaire majeures, est une incidence importante du projet. Il est loisible de démontrer que l'intégration des structures de concertation et les coopératives a permis de rehausser leurs niveaux de responsabilité dans la chaîne de gestion et de valorisation des déchets. Elles assurent le tri primaire des déchets ménagers. Au niveau des CVET, elles sont majoritairement les employées et s'occupent du tri sélectif dans la chaîne de valorisation des déchets. Cependant, pour améliorer leur contribution, il est important de les former pour

qu'elles jouent mieux leurs rôles. En outre, du point de vue de la survie des dispositifs de ROC mis en place, le recouvrement du paiement de la redevance est dévolu aux femmes. A ce titre, et afin d'améliorer les revenus des femmes, elles se sont regroupées pour mettre en place des systèmes de financement solidaire à travers des activités génératrices de revenus (AGR) avec l'instauration de « calebasse de solidarité, fonds d'entraide » pour pérenniser leurs abonnements au ROC. Il faut noter que les acteurs aujourd'hui connaissent mieux des questions de genre, elles sont devenues importantes et elles s'activent à les rendre prioritaires. Cet état de fait est confirmé par les données de l'enquête. A ce titre, la totalité des répondants affirme que les interventions du programme SIA, notamment les formations, ont permis de renforcer leur niveau d'information sur le genre. La question de genre et du rôle nodal des femmes est devenue importante pour tous les acteurs. Avec leurs groupements de promotion féminine (GPF) les femmes ont été impliquées et responsabilisées dans divers maillons de la chaîne du système d'assainissement comme le suivi, le recouvrement et la sensibilisation

En conclusion, il convient de noter que la mise en œuvre du programme SIA a eu des effets positifs sur les capacités techniques, organisationnelles et financières des acteurs en dépit des contraintes et limites notées. Les incidences les plus importantes ont trait au renforcement des capacités techniques, organisationnelles, managériales et institutionnelles des organisations, qui restent significatif dans la mise en place d'une meilleure gestion et d'un traitement approprié des déchets ménagers solides. L'incidence sensible sur l'amélioration des équipements de gestion et de traitement des déchets ménagers des organisations ciblées constitue un effet de l'intervention du programme au profit des coopératives et comités de gestion. Enfin, la connaissance approfondie des problématiques transversales (environnement et genre) notamment liée à la santé publique et à l'économie sociale et solidaire, constitue des impacts de l'intervention du programme qui ont favorisé la contractualisation des relations entre les acteurs du système d'assainissement communautaire.

Chapitre 3 : Conclusion, leçons apprises et recommandations (5 pages)

I. Conclusion générale

Le programme SIA s'est concentré au Sénégal dans la région de Kaolack et dans les volets environnemental, agro écologique articulés à l'économie solidaire. Sa mise en œuvre s'est faite avec le soutien de l'ONG Autre Terre, à travers ces partenaires locaux Caritas Kaolack et ASEDES dans quatre communes de la région (Keur Madiabel, Kahone, Gadiaye, Sibassor et Kaolack). Les interventions du programme à la structuration des acteurs locaux à travers leurs activités de renforcement de capacités en faveur d'une meilleure gestion des déchets des systèmes de gestion communautaire des ordures de par la collecte, le traitement et le stockage et valorisation dans une perspective de lutte contre la pauvreté des ménages. Ces actions sont liées aux initiatives économiques basées sur les principes de l'économie sociale et solidaire. Sur un financement de la Direction Générale Coopération au Développement et Aide Humanitaire (DGD) de 5.026.348,63 euros sur une période de cinq ans, un montant total de 127.900 euros représentant le financement de l'UCEM n'a pas été effectivement libéré par la DGD. S'agissant de la pertinence des actions du programme, il a pris en charge de manière transversale, à travers la gestion des déchets des communes cibles, des défis et besoins prioritaires en lien avec l'assainissement et la salubrité. De plus, les prémices du développement d'une culture de responsabilité et d'écocitoyenneté sont mises en place afin de participer durablement à la réduction de la pauvreté en favorisant le développement d'activités de génération de revenus pour les acteurs et communautés bénéficiaires. En outre, la réponse transversale à des problématiques immédiates des populations constitue un élément caractéristique qui fonde la pertinence du projet. A ce titre, les données de l'enquête quantitative illustre que la totalité des organisations interviewées affirment être satisfaites des interventions du programme.

En dépit des contraintes et limites notées dans la mise en œuvre des actions du programme par les partenaires locaux, le niveau d'efficacité du programme est globalement satisfaisant. Les actions menées dans les différentes composantes du projet ont permis aux productions d'adopter les techniques de production durables et de renforcer la gestion de leur activité. Elles ont permis aux coopératives et de renforcer leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage. Par contre, en matière de mise en place d'un cadre politique, institutionnel et citoyen favorable à la gestion des déchets, les défis importants pour lutter contre le changement climatique, les résultats sont encore timides. Toutefois, des marges de progrès sont attendues en faveur de la sensibilisation des citoyens, des acteurs économiques et des décideurs politiques en faveur de la gestion des déchets. Ce point constitue un enjeu important pour la bonne marche des dispositifs. Il faut noter que le taux moyen de réalisation des valeurs cibles du programme de 78,5% est satisfaisant même si le niveau de réalisation de ceux d'ASEDES est modérément satisfaisant (55,7%) contre un niveau de réalisation très satisfaisant (101,7%) pour Caritas. Par ailleurs, des mesures de durabilité au niveau institutionnel et financier (financement des coopératives par les conseils municipaux) et au niveau technique montée en compétence des organisations dans la gestion des déchets. En ce qui concerne, les collaborations et la synergie les partenaires portent sur les liens un fort intérêt du fait de sa pertinence. La poursuite de la collaboration est attendue pour une consolidation des acquis. Elle se fera aussi par la

mutualisation des domaines de compétences spécifiques de chaque partie prenante. Cependant, les modalités planifiées devraient être revues pour une montée en échelle.

Enfin, la mise en œuvre du programme SIA a eu des effets politiques dans le cadre du dialogue entre les acteurs du programme et les collectivités territoriales ciblées sur leur responsabilité dans l'assainissement. Cela a entraîné les débats sur l'instauration d'une subvention aux coopératives et cadre de concertation lors des réunions d'orientation budgétaire. Ce débat s'est poursuivi au cours du vote du budget et l'établissement de conventions entre la commune et les coopératives. Ces processus ont eu des points positifs sur les capacités techniques, organisationnelles et financières des acteurs en dépit des contraintes et limites notées. La connaissance approfondie des problématiques transversales (environnement et genre) notamment liée à la santé publique et à l'économie sociale et solidaire, constitue des impacts significatifs de l'intervention du programme. De plus, les incidences les plus importantes ont trait au renforcement des capacités techniques, managériales et institutionnelles des organisations, qui restent significatif dans la mise en place d'une meilleure gestion et d'un traitement approprié des déchets ménagers solides. Une incidence sensible sur l'amélioration des équipements de gestion et de traitement des déchets ménagers des organisations ciblées constitue un effet de l'intervention du programme au profit des coopératives et comités de gestion.

III. Les leçons apprises

Leçon apprise n°1 : Le partenariat tripartite mutualisant les compétences et rôles entre les communes, ménages organisés à travers divers structures et partenaires d'appui (ONGs, partenaires financiers) est un facteur de réussite des projets d'assainissement.

Leçon apprise n°2 : L'appropriation du programme par l'implication des bénéficiaires dans la planification et la mise en œuvre des interventions constitue un facteur de performance de l'action et consolide l'appropriation et la pérennisation des activités.

Leçon apprise n°3 : La responsabilisation des acteurs par le renforcement de leurs capacités dans le portage des interventions notamment les coopératives et les comités de gestion est un facteur de succès.

Leçon apprise n°4 : L'intégration de l'aspect économie solidaire à la dimension environnement permet au dispositif, de générer des ressources pour son fonctionnement et la pérennisation (périmètres maraîchers, tontine, fonds rotatifs de crédit avec les Calebasses de solidarité). En effet, la mise en place d'un système d'assainissement communautaire doit prendre en charge la lutte contre la pauvreté surtout pour les ménages vulnérables

Leçon apprise n°5 : La communication régulière et le dialogue permanent permet d'identifier les problèmes à temps et d'y apporter des solutions efficaces mais également, de gérer les contradictions. Dans le cadre plus spécifique de la sensibilisation, le partenariat avec le système sanitaire local (ICP) est un facteur d'intensification de la communication avec les ménages.

Leçon apprise n°6 : le renforcement de capacités des acteurs, est un important moyen pour la performance et la durabilité du système. A ce titre, la formation en leadership des responsables (surtout les femmes) du système d'assainissement communautaire constitue un gage de succès des interventions.

IV. Recommandations

Les recommandations présentées ci-après découlent de l'analyse des conclusions évaluatives et des leçons apprises. Elles ont une vocation stratégique mais également opérationnelle et sont destinées principalement à être versées à la préparation et à la formulation du futur programme.

N°	Recommandation	Destinataire	CT	LT
1	Impliquer fortement les partenaires du Sud dans la planification du nouveau programme pour y introduire la consolidation des acquis du programme SIA	AUTRE TERRE		
2	Elargir les domaines d'intervention du nouveau programme à des domaines complémentaires d'activité de renforcement de la résilience des populations mais également dans une approche de création de valeur ajoutée des produits traités notamment dans la production de granulats.	AUTRE TERRE		
3	Améliorer la qualité, la fréquence de la communication institution avec les partenaires du Sud	AUTRE TERRE		
	Le système de suivi du programme doit privilégier les performances du programme et non les performances de chaque partenaire qui devraient être des inputs vers l'atteinte de l'objectif global	AUTRE TERRE		
4	Accompagner les structures communautaires dans le renforcement et le développement des mécanismes d'amélioration de la transformation et la valorisation des déchets solides notamment plastiques pour accroître leur valeur ajoutée et augmenter les revenus des bénéficiaires	CARITAS ET ASDES		
5	Promouvoir un programme de conseil en gestion pour la constitution des amortissements en vue du renforcement des moyens logistiques, du matériel et des équipements	CARITAS ET ASDES		
6	Modifier le format de l'accompagnement des organisations pour en faire un appui plus stratégique tenant compte des besoins nouveaux et émergents des structures. A ce titre et à titre illustratif, un accompagnement des organisation pour bâtir un plaidoyer fort à l'endroit des nouvelles équipes municipales pour les sensibiliser davantage dans le cadre d'un soutien aux systèmes de gestion des déchets mis en place sera primordial	CARITAS ET ASDES		

7	Stabiliser le montant des subventions aux systèmes d'assainissement communautaires et assurer leur versement régulier et à temps	Les communes		
8	Promouvoir l'intercommunalité dans la mise en œuvre des systèmes de gestion communautaire.	Les communes		
	Mettre en place un cadre de concertation avec les acteurs pour améliorer les relations entre les dispositifs locaux (CVET, GIE,) et l'UCG pour une durabilité dans la démarche de collecte et de gestion des déchets solides des communes visées.	Les communes		
9	Mettre en place un cadre de réflexion pour développer des synergies dans la perspective d'une intercommunalité pour une gestion durable et communautaires des déchets.	Les communes		
10	Développer des campagnes de plaidoyer pour plus d'implication des communes et des services techniques de l'Etat. Les plaidoyers devront se faire de façon périodique pour soutenir le message adressé aux autorités locales.	Coopératives et cadres de concertation		
11	Les positions stratégiques et les besoins pratiques des femmes sont à promouvoir dans les systèmes d'assainissement communautaires	Coopératives et cadres de concertation		
12	Améliorer la gestion des CVET par la stabilisation du personnel de ramassage en améliorant leur condition de travail. Les responsables des CVET devront s'activer dans l'extension de leur marché, dans la recherche de financements additionnels (par le développement de partenariats avec le privé local et les autres acteurs) pour la mise en place de produits complémentaires mais également la création d'une valeur ajoutée dans le produit avec un premier recyclage pour rehausser leur prix de vente. Pour ce faire elles devront être accompagnées dans une position plus stratégique par les partenaires locaux (Caritas et ASDES)	Coopératives et cadres de concertation		
13	Mettre en place des mécanismes pour susciter plus d'engagement des communes dans le portage et la pérennisation des acquis. La mise en œuvre de cette recommandation permettra de mettre en place des projets plus structurants avec des investissements plus conséquents pour la gestion de déchets intégrés et durables	Coopératives et cadres de concertation		
14	Améliorer leur gouvernance par la création de cadre inclusive et périodique impliquant tous les acteurs de la commune pour rendre compte du fonctionnement et de la gestion des dispositifs mis en place (assemblée générale, assemblée de bilan,).	Coopératives et cadres de concertation		

CT : Court terme

MT : Moyen terme

Annexes

Annexe 1 : Matrice des observations et des commentaires

Page N°	paragraphe	Contenu commenté du rapport	Auteur	Réponse
8	Dernier	Tenir compte de l'appui aux initiatives économiques basées sur les principes de l'économie sociale et solidaire	Eva Fernández Tendero	Observation prise en compte
14	1 ^{er}	L'intervention dans le préscolaire fait –elle référence à celle de ADES	Eva Fernández Tendero	Précisions et corrections apportées
15	Dernier ligne	Est-ce que la commune de Kaolack est prise en compte	Eva Fernández Tendero	Prise en compte
16	2 ^{ème}	J'ai l'impression que dans cette première partie du rapport (ou vous évaluez la pertinence) vous êtes surtout concentrés sur l'évaluation des actions de Caritas. Il y a très peu de références aux actions de l'ASDES et vous parlez souvent de 3 communes de Caritas.	Eva Fernández Tendero	L'équilibre est établi
22	2 ^{ème}	Orthographe Iles de Paix	Eva Fernández Tendero	Correction faite
25	2 ^{ème}	Ici j'ai aussi l'impression que vous faites référence surtout aux activités développées par Caritas. Est-ce que c'est la même chose pour l'ASDES		Ajustement effectué
25	2 ^{ème}	Problème de police, interligne	Eva Fernández Tendero	Correction sur le document pour ne pas revenir sur ces questions
27		J'aimerais savoir s'il y a des différences dans les réponses par rapport à Caritas et l'ASDES. Les diagrammes montrent des résultats globaux pour les deux organisations mais dans l'explication pourriez-		Voir Baye Issaka pour réponse

		vous identifier des spécificités pour chacune des organisations ? Les résultats sont-ils les mêmes ?		
28	Dernier	Il serait aussi intéressant de parler de l'impact au niveau de l'assainissement des quartiers ? Est-ce que les acteurs considèrent que le niveau d'assainissement s'est amélioré ? Ceci a un impact direct sur l'environnement. Cela permettra de mieux répondre à la question : Le programme a-t-il intégré de façon satisfaisante la dimension environnement ?	Eva Fernández Tintero	Correction apportée
29	Dernier	Pourriez-vous développer un peu ce point sur l'intégration de l'approche genre ? Pas seulement au niveau des bénéficiaires mais la prise en compte du genre au niveau de l'implémentation du programme par Caritas et Asdes. Est-ce que Caritas et l'ASDES ont tenu compte de l'approche genre dans l'accompagnement, et implémentation des activités ? J'aimerais aussi savoir si le programme a contribué à réduire les inégalités de genre ou améliorer la position des femmes. Pourriez-vous donner des exemples des formations qu'on permit d'aborder les questions du genre ? Est-ce que des	Edouard/CARITAS	Les réponses sont apportées aux questions posées et prises en charge

		<p>manquements ont été identifiés et devront être abordés au niveau du programme 2022-2026 ?</p> <p>Ceci permettra de mieux répondre à la question : Cela permettra de mieux répondre à la question : Le programme a-t-il intégré de façon satisfaisante la dimension genre ?</p>		
32		<p>Il faudrait ajouter un point sur les points forts et faiblesses du programme et développer davantage chacune des leçons apprises et les recommandations. Il faut ajouter aussi une conclusion générale ainsi que répondre au moins brièvement aux questions spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Quel regard portent les partenaires SIA sur les liens, les collaborations et synergies qui ont été tissées entre eux dans le cadre du programme (intérêt, liens pertinents, naturels, forcés, utiles, inutiles...) et pourquoi ? <p>Quelles sont les recommandations des partenaires pour renforcer/consolider les liens entre eux et la cohérence du programme commun SIA2</p>	Edouard/CARITAS	<p>Le point sur les forces et faiblesses et intégré</p> <p>Voir Issaka pour les questions suivantes</p>

		Le descriptif du contexte est trop long	Edouard/CARITAS	Observation est prise en charge Le cadre régional de la gestion des déchets est pris en compte
6	1 ^{er}	Les problèmes démographiques tels que rédigés n'assurent pas une bonne transition	CARITAS	La remarque est prise en compte et le département est pris comme référence pour mieux cibler les communes Gandiaye, Khaone, Keur Madiabel et Sibassor
7	Dernier	En définitive, on ne perçoit aucun lien établi entre le contexte national, régional, communal qui a abouti à l'initiative du projet non évoqué, comme souligné dans le commentaire précédent	Edouard/CARITAS	
8		Revoir les formulations	Edouard/CARITAS	Suggestions sont prises en charge
9		Revoir la police	Edouard/CARITAS	La police est harmonisée dans tout le texte
11	Dernier		Edouard/CARITAS	VOIR BAYE ISSAKA
13		Si ces verbes sont des objectifs, continuer la numérotation	Edouard/CARITAS	Suggestion prise en charge
14		Référence assez lointaine, faire plutôt référence au plan directeur de l'assainissement de Kaolack, plus récent. De plus, vous mentionnez 2008 alors que la référence du document source date de 2007	Edouard/CARITAS	
15	1 ^{er}	Demande de reformulation	Edouard/CARITAS	La suggestion est prise en compte
15	3 ^{ème}	éléments de fonds à voir	Edouard/CARITAS	Suggestion prise en charge par l'amélioration de la formulation du fonds
16	Dernier	nombre de personne constituant les GIE Nombre de GIE et	Edouard/CARITAS	L'information sera complétée après la restitution

17	1er	Donner une explication à cette assertion	Edouard/CARITAS	Les explications sont fournies dans la reformulation
17	2 ^{ème}	Reformuler	Edouard/CARITAS	La suggestion est prise en compte
17	3eme	Reformuler et revoir le chiffre 222 : ce n'est pas le nombre d'acteurs formé en technique de tri JE VAIS VERIFIER TOUTES LES FORMATIONS Valorisation artistique maraichage suivi évaluation et partager les informations	Edouard/CARITAS	Les données seront corrigées par celles que CARITAS fournira
18	9 ^{ème}	Quel lien entre la formation en entrepreneuriat et l'usage des outils de gestion administrative et financière	Edouard/CARITAS	Les relations de causalités sont établies
18	2 ^{ème}	Données de Gandiaye à intégrer	Edouard/CARITAS	Cela sera fait après la restitution
18	2 ^{ème}	Quel est le taux d'abonnement et de recouvrement et le taux d'évolution	Edouard/CARITAS	Le taux d'abonnement est fourni. Les taux de recouvrement et d'évolution seront recherchés lors de la session de restitution
18	Dernier	Que comprennent ces interpellations ? Sources des 54	Edouard/CARITAS	L'information sera complétée
			Edouard/CARITAS	
19		Quel est le thème de formation	Edouard/CARITAS	Il sera précisé après la restitution
19		Source / préciser la période	Edouard/CARITAS	Période de la réunion et source
20	1 ^{er}	Mentionné ci haut la formation en suivi évaluation .13 acteurs mentionnés ci haut et 17 dans ce paragraphe	Edouard/CARITAS	La correction sera apportée après la restitution
20		Tel n'est pas la finalité des rencontres de synergie	Edouard/CARITAS	La finalité sera complétée après la restitution
21	2 ^{ème}	Reformuler	Edouard/CARITAS	La reformulation est faite
22	Dernier	Clarifier	Edouard/CARITAS	La clarification est faite par la reformulation

22			Edouard/CARITAS	
23	1 ^{er}	En plus du compte bancaire bcp d'autres facteurs ont contribué à la crédibilité des coopératives(le partage des bilans, réunions de concertations,)	Edouard/CARITAS	La suggestion a été prise en charge
23	2 ^{ème}	La distance augmente le temps de travail mais ne réduit pas le nombre de rotation, les charretiers en font 2 par jour et c'est ce qui est prévu pour assurer un service de 2 à 3 rotations par semaine	Edouard/CARITAS	L'idée est mieux précisée
24	1 ^{er}	Reformuler	Edouard/CARITAS	Suggestion prise en compte
24	2 ^{ème}	Le COVID explique la stagnation et la Baisse du taux d'abonnement et de recouvrement mais non la production des déchets 3. Le secteur industriel de la valorisation a été aussi touché par la pandémie	Edouard/CARITAS	Ces discutables certaines activités économiques comme le commerce des produits agricoles (arachide, maïs, etc. ° ont connu une baisse selon des acteurs
		Reformuler		La suggestion est prise en compte

Annexe 2 : Cadre d'évaluation

Critères/ Dimensions	Questions évaluatives	Approche méthodologique	Principaux indicateurs	Méthodes de collecte et analyse des données
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le niveau d'alignement des objectifs du programme SIA aux politiques et stratégie (nationale et sectorielle) du Sénégal ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des objectifs du programme SIA en rapport avec les politiques et stratégies nationales, sectorielles et locales en matière d'environnement et de gestion des déchets solides 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de cohérence de la logique d'intervention (causalité directe entre interventions et résultats) • Niveau d'alignement des objectifs du programme au regard des orientations et politique sectorielles et locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire (Documents sectoriels en matière d'environnement et de gestion des déchets, politiques locales, Programme SIA, Intervention au Sénégal, Rapports annuels, Rapports de suivi des partenaires, etc.) • Entretiens semi-directifs avec les Autorités locales
	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le niveau d'adéquation des objectifs et actions du programme aux besoins des bénéficiaires et cibles prioritaires ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des interventions du programme SIA en rapport avec les besoins des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de satisfaction des bénéficiaires et parties prenantes • Niveau de couverture des besoins et défis des bénéficiaires par les interventions du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec les bénéficiaires et autorités locales • Enquête quantitative auprès des bénéficiaires
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les principaux résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme ? Dans quelle mesure les résultats enregistrés correspondent-ils aux objectifs poursuivis ? Les résultats du programme, sont-ils conformes aux attentes ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et analyse des réalisations • Analyse de l'évolution de la valeur des indicateurs de résultats contenus dans le cadre de résultats du programme (identification et explication des écarts entre valeur prévue et valeur réalisée) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisations en rapport aux changements prévus • Pourcentage de cibles d'indicateurs atteints 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire (Rapports annuels, Rapports de suivi des partenaires,) • Entretiens semi-directifs avec les partenaires de mise en œuvre • Focus group avec les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires

	<p>Quels sont les éléments explicatifs des performances enregistrées par le programme (forces et faiblesses)?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des conditions et du dispositif de mise en œuvre du plan stratégique avec un accent sur les déterminants endogènes (forces et faiblesses) des performances enregistrées • SWOT analysis des interventions du programme SIA 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de causalité entre les déterminants identifiés (forces et faiblesses) et la performance de la mise en œuvre des interventions du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire (Rapports annuels, Rapports de suivi des partenaires,) • Entretiens semi-directifs avec les partenaires de mise en œuvre • Focus group avec les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires
	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme a-t-il intégré de façon satisfaisante les dimensions transversales (genre et environnement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des incidences du projet sur le renforcement des capacités des actions en matière de genre et de protection de l'environnement • Identification avec les représentants des communautés les incidences des interventions sur l'environnement et sur la place des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'acteurs institutionnels présentant un accroissement significatif de leurs capacités d'intervention • Niveau de perception des communautés sur la gestion des déchets solide et la protection de l'environnement et le genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire (Rapports annuels, Rapports de suivi des partenaires,) • Entretiens semi-directifs avec les partenaires de mise en œuvre • Focus group avec les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires • Enquête quantitative auprès des bénéficiaires

<p>Efficienc</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les ressources mobilisées justifient-elles les résultats obtenus ? • Quel est le niveau d'efficience technique des interventions menées dans le cadre du programme (respect des délais, qualité des produits, ..) ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la capacité du dispositif à réaliser ses prestations en qualité et dans les délais préétablis • Analyse des modalités de financements et d'exécution budgétaire du programme • Consolidation et analyse comparée du budget exécuté du projet par composante au regard des budgets prévisionnels • Analyse du taux d'exécution par composante et par année 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'exécution technique • Niveau d'exécution financière • Niveau d'intégration des opportunités • Qualité de la gestion des risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire (Rapports annuels, Rapports de suivi des partenaires,) • Entretiens semi-directifs avec les partenaires de mise en œuvre
<p>Viabilité / Durabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures sont-elles prises pour pérenniser les acquis des projets par les bénéficiaires • Les résultats et effets du projet sont-ils de nature à se maintenir (voire à s'amplifier) dans la durée ? Et si oui à quelles conditions ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la qualité des extrants au regard des référentiels pertinents • Identification des mesures organisationnelles, financière et technique mis en place • Identification et analyse des dispositions prises au niveau des organisations pour la pérennisation des acquis 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisation et de collectivité • Niveau d'appropriation des problématiques par les organisations 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire (Rapports annuels, Rapports de suivi des partenaires,) • Entretiens semi-directifs avec les partenaires de mise en œuvre • Focus group avec les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires • Enquête quantitative auprès des bénéficiaires

<p>Impact</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les effets et impacts (attendus ou non) attribuables aux réalisations du projet ? • Quels sont les principaux effets immédiats du projet sur les acteurs cibles et les bénéficiaires finaux ? • Quels sont les impacts du projet au plan institutionnel et environnemental ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse comparative de la valeur actuelle des indicateurs d'effets et d'impacts en rapport à leur valeur cible • Cartographie des incidences sur les bénéficiaires avec l'identification et l'analyse des changements observables sur leur capacité d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des incidences des interventions sur le projet • Niveau de perception des bénéficiaires sur le degré les effets des interventions 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire (Rapports annuels, Rapports de suivi des partenaires,) • Entretiens semi-directifs avec les partenaires de mise en œuvre • Focus group avec les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires • Enquête quantitative auprès des bénéficiaires
----------------------	---	---	---	---



**PROGRAMME COMMUN DE PROMOTION DE
L'AGRICULTURE FAMILIALE DURABLE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE POUR
UN MONDE PLUS JUSTE**

TERMES DE REFERENCES DE L'ÉVALUATION FINALE

**Sénégal
AUTRE TERRE**

Septembre - 2021



TABLE DES MATIERES

1. Contexte de l'évaluation.....	52
Présentation des ONG SIA.....	52
SOS Faim	52
Iles de Paix	53
Autre Terre	54
Présentation générale du programme SIA.....	54
ONG commanditaire(s), pays et zones concernées par la présente évaluation finale.....	54
Présentation du contexte local.....	55
Cadre logique du programme	56
2. Les enjeux de l'évaluation.....	56
Justification et objectifs de l'évaluation.....	56
Champs de l'évaluation	57
3. Questions de l'évaluation.....	57
4. Parties prenantes et responsabilités	57
5. Méthodologie et contenu du travail d'évaluation.....	58
6. Planification indicative de l'évaluation.....	58
7. Calendrier indicatif.....	59
8. Produits attendus	59

9. Profil de l'évaluateur	60
10. Conditions contractuelles et financières.....	60
11. Modalités pratiques de candidature.....	60
Modalités de réponse et documents à fournir.....	60
Processus de sélection du consultant.....	61
12. Annexes.....	61
Liste des documents disponibles	61
Liste des partenaires sur le terrain.....	61

1. Contexte de l'évaluation

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre du programme quinquennal 2017-2021, financé par la Direction Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD) et mis en œuvre par un consortium de 3 ONG belges, SOS Faim, Iles de Paix et Autre Terre, qui travaillent autour d'une même mission générale : la promotion de l'agriculture familiale et du modèle de l'économie sociale en vue de l'émergence d'un monde plus juste et plus solidaire, orienté vers un développement durable.

2. Présentation des ONG SIA

SOS Faim

SOS Faim est une ONG belge de développement, active depuis 1964 dans la lutte contre la faim et la pauvreté en milieu rural en Afrique et en Amérique latine.

SOS Faim soutient les agricultures familiales comme le modèle de production alimentaire le plus durable et respectueux des personnes et de la terre.

Deux axes d'actions structurent l'activité :

- x Le renforcement des capacités des paysans-nes en Afrique et en Amérique latine en leur apportant une aide technique, organisationnelle et financière afin qu'ils/elles améliorent eux-mêmes leur situation alimentaire, économique et sociale de façon durable et puissent, au final, devenir autonomes.
- x La sensibilisation et la mobilisation des citoyen.ne.s belges et européen.ne.s afin d'influencer, avec les partenaires du Sud, les politiques ayant un impact sur la faim et la pauvreté dans les pays en développement.

Dans le Sud, SOS Faim a une approche qui privilégie le partenariat. Cette approche a toujours été un élément majeur dans la stratégie d'intervention de SOS FAIM. SOS Faim travaille en étroite collaboration avec des partenaires locaux tels que des organisations paysannes, des associations de producteur.trice.s, des institutions financières rurales et des organisations d'appui dont elle soutient directement les actions afin de permettre aux populations du Sud d'être actrices de leur propre développement.

SOS Faim accompagne ses partenaires par des appuis techniques, organisationnels et financiers, par la mise en relation, par le soutien à la représentativité et à la reconnaissance pour assurer une sécurité alimentaire, un meilleur équilibre nutritionnel et un revenu décent des petit.e.s producteur.rice.s familiaux.ales.

L'accompagnement et la participation à la création d'institutions financières à finalité sociale pour permettre un accès équitable et pérenne aux moyens financiers en milieu rural participent également de cet effort.

SOS Faim collabore avec trois types d'organisations partenaires :

- x Organisations de base représentatives des acteur.rice.s ruraux.ales : coopératives ou organisations de producteurs, fédérations d'organisations paysannes, plateformes de concertation, groupes locaux constitués, mouvements de jeunes ruraux, etc.

- x Institutions de financement rural : institutions de microfinance, fonds de garantie, banques agricoles... ayant une finalité sociale forte et travaillant avec les populations exclues du système financier classique. Une priorité est donnée aux organisations à base de membres.
- x ONG d'appui ou de plaidoyer qui viennent soutenir des dynamiques participatives de développement rural, en articulation avec des organisations paysannes et de producteur.trice.s.

SOS Faim intervient dans 3 pays d'Amérique du sud (Bolivie, Equateur et Pérou) et 6 pays d'Afrique (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Ethiopie et République Démocratique du Congo).

Iles de Paix

Iles de Paix (IdP) est une ONG belge de développement fondée en 1962 qui se donne pour mission générale de contribuer à la recherche et l'expérimentation de modèles alternatifs de développement basés sur des valeurs :

- x centrage sur la personne humaine ;
- x équilibre harmonieux et respect de l'individu avec les autres (sa famille, sa communauté, le genre humain) et avec la nature ;
- x qualité de vie pour tous.

Pour être réaliste et concret, Iles de Paix se focalise sur une mission particulière à la fois large et relativement circonscrite : la promotion des systèmes alimentaires durables. Ce choix se justifie compte tenu des enjeux importants qu'il englobe au niveau local (notamment pour les familles rurales du Sud qu'Iles de Paix appuie) et au niveau global (sécurité alimentaire et résilience face au changement climatique). Pour Iles de Paix, la promotion des systèmes alimentaires durables implique un soutien privilégié au développement de l'agriculture familiale durable ainsi qu'à l'alimentation responsable.

Au Sud, l'ONG centre ses interventions dans les pays en développement sur le renforcement des activités de production et de gestion durable des ressources naturelles productives. En plus, elle accorde une bonne place aux activités de stockage, de transformation et de commercialisation des productions au niveau des familles et des groupes de producteur.trice.s en vue de l'amélioration de leur revenu et de leur sécurité alimentaire. Finalement, elle soutient dans ces pays l'émergence d'un cadre socio-politique favorable à l'agriculture familiale durable et à l'alimentation responsable.

Iles de Paix travaille actuellement au Burkina Faso, au Bénin, en Tanzanie, en Ouganda et au Pérou. Au sein de chacune de ces régions d'intervention, Iles de Paix appuie les populations vulnérables des zones rurales et périurbaines au travers de programmes de développement menés à une échelle locale de façon autonome ou interinstitutionnelle. Au travers de ces programmes, Iles de Paix suscite, encourage et appuie les dynamiques locales de développement, latentes ou exprimées, dont les populations bénéficiaires sont elles-mêmes porteuses. Ceci implique une attitude active, rapprochée et permanente d'écoute, de soutien et d'accompagnement au moyen notamment d'actions d'animation et de formation appropriées. Ces actions sont menées par des professionnel.le.s qui jouent un rôle de facilitation de sorte que les populations bénéficiaires soient responsabilisées au maximum dans leurs processus de développement, depuis la sélection des objectifs et des activités jusqu'à leur mise en œuvre et à l'évaluation de leurs effets.

En Belgique, Iles de Paix contribue à la formation d'une opinion publique plus éclairée, solidaire et agissante envers les populations du Sud. De façon plus spécifique, Iles de Paix mène des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation en relation avec les réalités des pays en développement et en particulier concernant l'agriculture familiale dans ces pays. A cette fin, elle produit des dossiers pédagogiques, des expositions et des documentaires. Elle propose également des animations pour les publics scolaires, les mouvements de jeunesse ou

des groupes d'adultes. Enfin, elle mène en Belgique des actions de plaidoyer en faveur de la promotion des systèmes alimentaires durables.

Autre Terre

Autre Terre asbl est une ONG de développement qui mène son action au Nord et au Sud. Elle fait partie du Groupe Terre qui est un ensemble d'entreprises et d'associations à finalités sociales.

En Belgique, Autre Terre réalise des activités d'éducation en rapport avec les relations Nord/Sud et l'économie sociale. De multiples événements sont aussi mis en place pour générer les financements nécessaires à l'appui des programmes.

Au Sud, Autre Terre accompagne des communautés paysannes et divers types d'associations locales dans des programmes de développement sociaux et économiques.

Ses pays d'intervention sont le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et le Pérou. Elle appuie également des programmes plus ponctuels aux Philippines.

Au-delà de son thème central qu'est l'économie sociale, ses deux principaux axes de travail sont : l'agroécologie (culture écologique et vente de produits locaux transformés) et la gestion de l'environnement urbain (assainissement, récupération et vente de matériaux recyclables).

La volonté d'Autre Terre est de soutenir ses partenaires et surtout les organisations de bénéficiaires du Sud dans la réalisation d'activités économiques rentables qui vont leur permettre de générer leurs propres revenus.

Pour l'ONG, l'objectif est aussi que ces activités soient réalisées de manière autonome, selon un mode de fonctionnement qui engendre des systèmes de solidarité et une participation des personnes concernées aux prises de décision.

Promouvoir et soutenir — au Nord comme au Sud — des activités économiques, sociales et solidaires dont la volonté est d'entreprendre autrement, telle est la mission d'Autre Terre.

Présentation générale du programme SIA

Pour la période 2017-2021, les 3 ONG SIA mettent en œuvre un programme commun, le programme SIA, de promotion de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale pour un monde plus juste. Ce programme comporte un volet Nord et un volet Sud.

Au Nord, le consortium SIA souhaite contribuer à mettre en place un paradigme alternatif mondial agissant – de façon complémentaire à d'autres acteurs du secteur – plus spécifiquement sur la thématique de l'économie sociale et solidaire notamment appliquée à l'émergence de systèmes alimentaires durables basés sur l'agriculture familiale.

Au Sud, les ONG SIA souhaitent contribuer à renforcer la résilience et la capacité à satisfaire durablement les besoins de base des agriculteur.trice.s familiaux.ales et micro-entrepreneur.euse.s et de leurs familles dans 11 pays rassemblés dans 3 zones géographiques homogènes d'Afrique et d'Amérique du Sud¹.

L'objectif spécifique du volet Sud du programme est donc de contribuer au renforcement des performances économiques, environnementales et sociales des acteur.trice.s de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale (AFD & ES), en particulier en agissant sur 5 axes prioritaires (changements intermédiaires) : (1) les techniques et capacités de production, (2) les capacités de transformation, de commercialisation et de stockage, (3) l'accès à des services financiers pérennes et adaptés, (4) les capacités de plaidoyer et de mobilisation citoyenne autour de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale, (5) le renforcement des capacités des structures appuyées.

ONG commanditaire(s), pays et zones concernées par la présente évaluation finale

La présente évaluation est commandée par Autre Terre.

Elle porte sur l'Objectif Spécifique du programme SIA en/au Sénégal.

Dans ce pays, le programme est mis en œuvre par des partenaires dans la région de Kaolack.

¹ 4 pays d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Bénin), 4 pays de l'Afrique Centrale et Afrique de l'Est (République Démocratique du Congo, Tanzanie, Ouganda, Ethiopie) et 3 pays d'Amérique latine (Equateur, Pérou, Bolivie)

Présentation du contexte local

Le programme 2017-2021 SIA visait à apporter une réponse aux problématiques suivantes :

- x De nombreuses menaces environnementales telles que la dégradation des terres, la perte en ressources forestières et la dégradation de la qualité et quantité des ressources en eau sont souvent causées par des pratiques économiques et agricoles et non durables : pratiques agricoles intensives, exploitation minière, pêche industrielle, sans compter la pression foncière et énergétique, et les aggravations dues au changement climatique. L'économie informelle est également porteuse de graves nuisances environnementales : pollutions diverses (déchets, effluents, émissions des véhicules en mauvais état), occupation anarchique de l'espace (commerce ambulancier, gares routières, garages "clando"...). Cela porte sérieusement atteinte en premier lieu à la santé des personnes concernées (conditions de travail et de sécurité), à la santé des riverains et usagers, et à l'environnement urbain et global.

- x Le manque d'assainissement et de salubrité : du fait de la croissance démographique, les eaux usées, la production des déchets ménagers, industriels et biomédicaux connaît une augmentation rapide aussi bien en milieu urbain que rural. Les communes qui sont en charge d'enlever et d'éliminer les ordures ménagères ont montré leurs limites. La situation générale se caractérise par des taux de collectes peu élevés, liés à la taille et au niveau d'urbanisation ; des difficultés d'évacuation des déchets vers une décharge finale souvent inexistante ; peu d'expériences formalisées de tri et de valorisation

- x Une économie peu compétitive par rapport à la moyenne des pays de la région. Avec une croissance économique faible, 2.8% en 2013, il fait partie des 10 pays les moins avancés. En parallèle, le pays est fortement dépendant de ses importations, à hauteur de 50% en moyenne pour l'alimentation de la population. Ces chiffres augmentent encore pour certaines denrées telles que le riz, composante principale de l'alimentation des populations, pour lequel il s'agit de 80%.

- x L'accès au marché de l'emploi est un enjeu important pour le Sénégal étant donné que seule une personne sur cinq travaille à plein temps dans le secteur formel. Les jeunes, 54% de la population, sont d'autant plus frappés par cette difficulté d'accès à l'emploi. Les femmes représentent la moitié de la population sénégalaise et occupent une part importante dans l'économie nationale, 60% d'entre elles vivent et travaillent dans les zones rurales, où elles y composent 68% de la force de travail.

- x La faible commercialisation des produits locaux qui est entravée par le manque d'équipements post récoltes, de pistes de production, d'espace de vente, de régulation du marché etc., les paysans sont dès lors dépendants d'intermédiaires privés. Le manque de structuration et de professionnalisation des paysans engendre une faible maîtrise des nouvelles techniques agricoles durables. A cela s'ajoute un niveau de recherche et de vulgarisation agricole très faible, à l'image des collaborations entre le gouvernement, les instituts de recherches et les paysans ;

- x Les droits des femmes : les femmes restent plus vulnérables et défavorisées, particulièrement en termes de revenus et d'accès au foncier. Les principales inégalités entre les hommes et les femmes liées à la production agricole sont qu'elles ne

jouissent pas du statut de propriétaire terrien, ni de la sécurité foncière, que souvent elles ne détiennent pas les facteurs de production, qu'elles n'ont qu'un accès limité aux opportunités de crédit, d'information et de formations et qu'elles sont moins alphabétisées que les hommes. En matière de participation politique en général et de la gouvernance en particulier, les femmes ont plus de difficultés que les hommes à faire entendre leur voix.

Cadre logique du programme

Le cadre logique du programme et les résultats attendus ont été définis sur base d'une théorie du changement qui figure dans le dossier technique et financier. Ce dossier sera évidemment à la disposition de l'équipe en charge de l'évaluation. Nous résumons toutefois ici le cadre logique du programme afin de présenter les résultats attendus qui devront faire l'objet de l'évaluation.

Outcome/OS1	Les performances économiques, environnementales et sociales des acteurs de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale (AFD & ES) sont renforcées.
Résultat 1 :	Les producteurs ont adopté des techniques de production durables et ont renforcé la gestion de leur activité.
Résultat 2 :	Les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage.
Résultat 3 :	Les producteurs et les OP ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins.
Résultat 4 :	Les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale.
Résultat 5 :	Les capacités des acteurs organisés de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale sont renforcées.

3. Les enjeux de l'évaluation

Justification et objectifs de l'évaluation

Cette évaluation doit répondre aux exigences d'apprentissage et de redevabilité vis-à-vis du bailleur financier qu'est la DGD. Elle doit permettre d'apprécier l'atteinte des résultats et d'en tirer les apprentissages pour les interventions futures des organisations concernées.

L'objectif de cette évaluation consiste en particulier à apprécier sur base des critères du CAD tous les résultats du programme, qu'ils aient été atteints ou non. Les nouveaux critères du CAD ne doivent pas être pris en compte pour ce programme actuel et l'évaluation se focalisera donc sur les critères de pertinence, impact, efficacité, efficience, durabilité ainsi que sur les dimensions transversales genre et environnement.

Il s'agit donc :

- ⌚ Pour chacun des résultats du programme (y compris pour les OS) de :
 - Apprécier l'atteinte du résultat sur les plans qualitatif et quantitatif
 - Qualifier la pertinence, l'impact, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des changements observés sur le terrain
- ⌚ Pour le programme dans son ensemble de :
 - Apprécier la prise en compte de la dimension transversale genre - Apprécier la prise en compte de la dimension transversale environnement

⌚ Pour certains aspects particuliers du programme :

- Répondre aux questions d'évaluation spécifiques proposées

Les conclusions de la présente évaluation finale feront l'objet d'une consolidation avec les évaluations finales menées dans le même pays par les autres ONG SIA qui y sont actives. Pour faciliter cette consolidation, il est donc essentiel que l'évaluateur.trice suive de façon stricte la structure d'évaluation mentionnée ci-avant.

Champs de l'évaluation

L'évaluation portera les résultats du programme SIA porté par Autre Terre au Sénégal. Pour cette évaluation, le.a consultant.e pourra se référer à la Théorie du changement du programme au travers de laquelle les résultats recherchés sont explicités. Il veillera toutefois à bien centrer son analyse sur l'évaluation de la pertinence, de l'impact, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité des résultats atteints conformément aux prescriptions du CAD.

Pertinence : Degré d'adéquation d'une activité d'aide avec les besoins du groupe cible et les priorités du bénéficiaire.

Efficacité : degré de réalisation des objectifs d'une activité.

Efficience : Mesure le rapport entre les résultats – qualitatifs et quantitatifs – et les ressources mises en œuvre pour les atteindre dans un temps donné. Notion économique, l'efficience signifie que l'on fait appel à des ressources aussi peu coûteuses que possible pour assurer l'obtention des résultats souhaités. Par conséquent, pour déterminer si le processus le plus efficace a été adopté, il faut généralement comparer celui-ci avec d'autres modalités possibles de réalisation des mêmes résultats.

Durabilité : Mesure la chance de survie des bénéficiaires résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention. Le potentiel de survie de l'intervention après la fin du subside est apprécié selon trois aspects : durabilité financière, durabilité sociale et transfert de connaissances / renforcement des capacités.

Impact : effets positifs et négatifs, directs ou indirects, intentionnels ou non, induits par une intervention à l'appui du développement.

4. Questions de l'évaluation

Les questions de l'évaluation sont les suivantes :

1. Les résultats du programme, analysés sous le filtre des critères CAD sont-ils conformes aux attentes ?
2. Le programme a-t-il intégré de façon satisfaisante les dimensions transversales genre et environnement ?
3. Quelles sont les principales forces et faiblesses du programme ?
4. Quelles sont les principales leçons tirées par l'évaluateur de l'observation des résultats du programme ?
5. Quelles sont les conclusions de l'évaluateur et ses recommandations dans la perspective du programme 2022-2026 qui sera centré sur la promotion des systèmes alimentaires durables ?

A cette liste s'ajoutent les questions spécifiques suivantes :

- Quel regard portent les partenaires SIA sur les liens, les collaborations et synergies qui ont été tissées entre eux dans le cadre du programme (intérêt, liens pertinents, naturels, forcés, utiles, inutiles...) et pourquoi ?
- Quelles sont les recommandations des partenaires pour renforcer/consolider les liens entre eux et la cohérence du programme commun SIA2 à venir ?
- 5. Parties prenantes et responsabilités

L'évaluation est confiée à un.e évaluateur.trice principal.e qui sera responsable de la cohérence globale de l'évaluation et de la remise du rapport d'évaluation final.

L'évaluateur.trice soumettra une méthodologie détaillée (cf. plus bas) pour la bonne exécution de l'exercice d'évaluation. Il/elle assurera la bonne restitution des conclusions et recommandations sur le terrain et en Belgique par vidéo-conférence.

Le comité de pilotage de l'évaluation est composé comme suit :

Au sein d'Autre Terre, le comité de pilotage de l'évaluation est composé comme suit :

- David Gabriel, coordinateur partenariat – david.gabriel@autreterre.org – 0032 472 07 01 62
- Eva Fernandez, Chargée de suivi-évaluation Afrique de l'Ouest-eva.fernandez@autreterre.org – 0032 4 240 68 47
- Romuald Compaoré, représentant-pays au Sénégal – romuald.compaore@autreterre.org – 00226 25 36 60 23

Le comité de pilotage sera chargé de :

- Évaluer les offres de service remises pour cette évaluation finale
- Transmettre aux évaluateur-rices tout élément nécessaire à la rédaction de leur rapport d'évaluation
- Répondre aux besoins pratiques des évaluateur-rices en cours d'évaluation et notamment les mettre en contact avec les associations partenaires locales
- Soumettre un avis quant au rapport provisoire de l'évaluation
- Rédiger une réponse managériale par rapport aux recommandations de l'évaluation.

6. Méthodologie et contenu du travail d'évaluation

La méthodologie d'exécution de l'évaluation sera proposée dans son offre par le/la consultant.e. Une attention particulière sera portée aux éléments suivants :

- x Méthodologie envisagée pour chacune des questions prises individuellement ;
- x Méthodologie envisagée pour la collecte des données afin d'assurer la qualité des sources d'informations, la triangulation des informations et la neutralité de l'évaluation ;

Sur base de l'étude des documents de programme, l'évaluateur.rice retenu.e proposera un calendrier de travail avec les visites de terrain à effectuer et les partenaires à rencontrer. Cette proposition sera discutée avec le comité de pilotage de l'évaluation afin de s'assurer d'une bonne représentativité et diversité des bénéficiaires, et des partenaires rencontrés.

Lors du démarrage de l'évaluation, un briefing aura lieu en Belgique par vidéo-conférence. Il portera sur les points suivants :

- x Présentation des intervenants
- x Passage en revue des questions d'évaluation (et si nécessaire, révision de ces dernières) x Présentation et explication de la méthodologie d'évaluation
- x Clarification des objectifs et approche
- x Discussion et validation de la liste de partenaires qui seront sollicités
- x Planification et organisation des sorties de terrain et entretiens avec les partenaires identifiés

Le/la consultant.e collaborera étroitement avec les équipes de terrain dans l'objectif d'assurer la meilleure appropriation possible de son travail. Par ailleurs, le/la consultant.e veillera dans ses relations avec ses interlocuteurs sur le terrain à leur expliquer les objectifs de l'évaluation. Au terme de son séjour dans le pays de l'évaluation, le/la consultant.e organisera un atelier de restitution et réflexion pour délivrer les conclusions préliminaires et échanger sur celles-ci.

7. Planification indicative de l'évaluation

Concernant l'évaluation : environ 12 H/J repartis de :

- Travail avec le siège (1 jours) : une demi-journée de briefing de lancement de l'évaluation + une demijournée de restitution du rapport d'évaluation.
- Travail sur le terrain : le/la consultant.e propose une planification qui tient compte de l'échantillon de partenaires qu'il/elle souhaite rencontrer, max. 6 jours de terrain.

Concernant la consolidation : environ 3 H/J comprenant :

- 2H/J Travail de bureau de consolidation
- 1H/J Restitution à l'ensemble des parties-prenantes

Budget max : 10 000 €

8. Calendrier indicatif

Période (indicative)	Action
Juillet 2021	Publication des TDR et lancement de la procédure de recrutement
Septembre 2021	Etude des offres et sélection des évaluateurs
Octobre - Novembre 2021	Organisation de l'évaluation
Décembre 2021	Remise et discussion du rapport intermédiaire
Fin janvier au plus tard	Remise du Rapport final

9. Produits attendus

NB. Les produits seront rédigés en Français x Un support (PPT ou autre) pour la restitution des observations préliminaires aux équipes de terrain à la fin des visites et rencontres de partenaires ;

x Un rapport provisoire ; x Un rapport final

qui devra contenir les éléments suivants :

1. Résumé exécutif,
2. Rappel du contexte et des objectifs du programme
3. Rappel des objectifs et des questions de l'évaluation,
4. Description de la méthodologie de l'évaluation (en mettant en évidence comment la méthodologie a permis de répondre aux questions d'évaluation, les dispositions prises pour assurer la qualité des sources d'informations, les dispositions prises pour assurer la triangulation des données ainsi que les dispositions prises pour assurer la neutralité du rapport d'évaluation),
5. Evaluation :
 - Analyse des résultats du programme suivant les critères CAD (question d'évaluation n°1)
 - Analyse de la prise en compte des dimensions transversales (question d'évaluation n°2)
 - Analyse des forces, des faiblesses et des leçons identifiées à partir de l'analyse des résultats du programme (question d'évaluation n°3 et 4)
 - Réponse aux questions d'évaluation spécifiques
6. Conclusions et recommandations (question d'évaluation n°5)
 - Conclusions globales
 - Recommandations globale et pistes d'amélioration (en veillant à ce qu'elles soient réalistes et exploitables),

NB. Pour les pays communs réalisant une évaluation commune les conclusions et recommandations des points 5 et 6 devront être organisées par ONG. Des conclusions et recommandations transversales/globales devront également être intégrées.

- x Un support Powerpoint de présentation des résultats de l'évaluation
- x Une note « message clefs » qui récapitule en une page maximum les principaux messages à retenir de l'évaluation

10. Profil de l'évaluateur.trice

Pour cette évaluation, il est recherché un.e évaluateur·rice ainsi qu'éventuellement des expert.e.s associé.e.s.

L'évaluateur·rice principal.e, responsable de la cohérence globale du travail d'évaluation, répondra aux exigences suivantes :

1. Solide expérience méthodologique (au moins 8 ans) en matière d'évaluation externe de programmes de développement socio-économiques et environnementaux
2. Maîtrise des méthodologies d'évaluation de programmes de développement rural s'appuyant sur les critères CAD
3. Expérience probante dans le pays où a lieu l'évaluation.
4. Parfaite maîtrise du français écrit et parlé et maîtrise de la langue officielle du pays où a lieu l'évaluation.
5. Excellentes capacités rédactionnelles.

Il est attendu que l'évaluateur.trice ait dûment enregistré son activité professionnelle dans son pays de résidence.

L'expert.e international.e sera accompagné.e par un.e ou deux expert.e.s associé.e.s, qui répondront aux exigences suivantes : x Points 1, 2 ci-dessus

- x Expérience avérée dans le cadre d'équipes d'évaluation internationales
- x Bonne connaissance des organisations de la société civile de leur pays
- x Bonne connaissance des thématiques de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale
- x Disponibilité pour se rendre dans les zones d'intervention du programme

11. Conditions contractuelles et financières

Le contrat proposé sera un contrat de prestation de service. L'évaluateur.trice est entièrement responsable de tous les frais liés à la consultance (visa, voyages, assurances, déplacements sur le terrain, etc.). Le paiement de la prestation se fera par chèque ou virement bancaire et sur base des factures émises par le/la prestataire selon la répartition suivante :

- x 1^{ère} tranche à la signature du contrat : 20% du montant global de la prestation.
- x 2^{ème} tranche à la remise du rapport provisoire : 30% du montant global de la prestation.
- x 3^{ème} tranche à l'acceptation du rapport final : 50% du montant global de la prestation.
- x Les frais de mission (les frais de logement, les frais de visa et le transport international) seront payés sur présentation de déclarations de frais.

12. Modalités pratiques de candidature

Modalités de réponse et documents à fournir

Le dossier de candidature sous format informatique comportera deux fichiers rédigés en français :

- x Une offre technique et financière (15 pages maximum) ;
- x La composition de l'équipe d'évaluation :
 - o Un CV actualisé de l'évaluateur.trice principal.e (intégrant une éventuelle liste référencée de publications pertinentes avec la prestation en objet : 5 pages maximum) ;
 - o Un CV actualisé du/de la ou des évaluateur.trice.s associé.e.s

L'offre technique reprendra clairement un descriptif du processus évaluatif, de la méthodologie proposée et de l'éventuel dispositif d'enquête, une proposition de calendrier,

une liste du matériel souhaité pour accomplir la mission ainsi qu'une liste des documents souhaités pour consultation avant mission (les documents ne seront transmis qu'au profil retenu).

L'offre financière détaillera clairement les honoraires (toutes taxes comprises) des évaluateur.trice.s ainsi que tous les autres frais (visa, voyages, hébergement, etc.).

Les offres seront envoyées par courrier électronique à romuald.compaore@autreterre.org au plus tard le 31/08/2021. Prière de noter que seules les offres complètes et correspondant au profil seront traitées par le comité de sélection.

Processus de sélection du consultant

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et du système de points suivant :

- x Expertise, expérience et compétences des consultant.e.s : 30 points
- x Compréhension des TDR et adéquation entre offre et demande : 25 points
- x Méthodologie proposée : 25 points
- x Offre financière : 20 points

13. Annexes

Liste des documents disponibles

Afin de procéder à cette évaluation, les informations et documents suivants seront mis à disposition de l'évaluateur.trice :

- x Les documents techniques et financiers présenté au bailleur
- x La Théories du Changement du Programme
- x Les tableaux et la méthodologie de suivi-évaluation du programme (tableaux de suivi des MdP)

Liste des partenaires sur le terrain

Partenaire 2			
<i>Partenaire de</i>	Autre Terre		
Nom complet et abréviation	Caritas – Kaolack		
Coordonnées :	Adresse : BP 482 Kaolack, Sénégal	Téléphone : +221 33 941 20 30	E-mail : caritaskl@arc.sn
Personne de contact :	Dominique SENE		
Outcome(s) / OS :	OS 1		
Budget par Outcome/OS :	329.700,00 euros		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	La Caritas est une ONG d'appui dont la mission est l'appui à la maîtrise d'ouvrage communal, l'animation territoriale sur la gestion des déchets, la promotion des partenariats publics-privés, la capitalisation, le partage d'expériences aux niveaux local, national et international et la création d'une chaîne de valorisation des déchets plastiques à travers le renforcement des capacités.		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	2012		

Partenaire 4			
<i>Partenaire de</i>	Autre Terre		
Nom complet et abréviation	ASDES : Association Sénégalaise pour un Développement Équitable et Solidaire		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	BP 593 Kaolack, Sénégal	0033 941 38 69	asdes.kaolack@gmail.com
Personne de contact :	Mamadou Lamine Ly		
Outcome(s) / OS :	<i>OS 1</i>		
Budget par Outcome/OS :	<i>113.000,00 euros</i>		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	Issu d'un groupement de jeunes, l'ASDES s'est tout d'abord positionné comme une structure mobilisant les jeunes dans des activités sociales et éducatives et s'est par la suite lancée dans l'organisation de la collecte de déchets à Kaolack. Au cours de ce programme, il favorisera le développement économique local dans ses zones d'intervention en promouvant le microentrepreneuriat communautaire.		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	2008		

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

ASDES

Commune/Structure	Localité	Personne à contacter	Fonction	Téléphone
Kaolack	Touba kl	Niokhor Diouf	Président	-775570532
Comité de gestion de quartier	Kasnack	Aziz Ndiaye	Président	-775609792
Sibassor	Diamaguene	-Maimouna Diouf	-Présidente	-776452942
Comité de gestion de quartier	Secco	Ismaila Mbodji	-Président	-779837261
Ramassage des ordures	Kasaville	Charretier	Voir avec le président du CGQ

GIE ET RESEAU

Kaolack				
GIE transformation du plastique léger en objet d'art	Touba kl	Aminata Cissé Fall	Présidente	-775213353
Sibassor	Guounass	Salma Ndiaye	Présidente	-776625766
GIE Tannerie				
Sibassor	Guinaw rail	Marie Gomis	Présidente	-772082348
Réseau des récupérateurs déchet plastique dur				
Sibassor	Secco	Amy Ndiaye	Responsable	-772919889
Boutique relais achat plastique dur				
Ngolothie	Village de Ngolothie	Andy Ndong	Président	772776446
Collectif des maraichers				
Sibassor	Commune de Sibassor	Omar Dabo	Président	779463782
Cadre communal des acteurs de la gestion de l'environnement				
Thématique : Education relative à l'environnement en milieu scolaire				
Kaolack /Sibassor	Inspection de l'éducation et de la formation communale/département	-Jean Paul Séné -Amadou Souara	- Inspecteurs chargés de l'environnement en milieu scolaire	-775550343 -776429764 / 774407714
Partenaires techniques				
Sibassor	Commune de Sibassor	Pauline Séné	Infirmier chef de poste (ICP)	-775560525
Commune de Kaolack	Zone industrielle Kaolack	Ibrahima Gaye	Directeur de la production	-775726142

Kaolackoise du
plastique

**Commune de
Sibassor**

Commission
environ

Mbagnick Diouf

Président

778508297

STRUCTURE	POSTE	NOM ET PRENOM	CONTACT
Keur Madiabel			
Commune	Maire	Aliou KEBE	776569060
Commune	Responsable comission environnement	El Hadji THIAM	779013400
Coopérative de gestion des déchets	Président	Modou Lamine MBOW	775527065
Coopérative de gestion des déchets	Trésoriere responsable de l'animation des GPF	Thioro THIAM	777019009
Centre de valorisation et de traitement des déchets	Gérant		
Kahone			
Commune	Maire	Ousseynou SENGHOR	77 261 83 13
Commune	Adjoint au Maire Responsable du suivi du systeme	Mame Birame FAYE	775 140 776
Coopérative de gestion des déchets	Président	Papa NDIAYE	77 10785 74
Coopérative de gestion des déchets	Trésoriere responsable de l'animation des GPF	Ndeye Mariama FAYE	78 272 40 16
Centre de valorisation et de traitement des déchets	Gérant	Ameth NDAO	77 556 44 01
Gandiaye			
Commune	Maire	Pape Songdé DIOP	786380987
Commune	Adjoint au Maire Responsable du suivi du systeme	Moussa DIOUF	775776653
Coopérative de gestion des déchets	Président	Ass Malick SARR	773148095
Coopérative de gestion des déchets	Trésoriere responsable de l'animation des GPF	Daour NDIAYE	777392112
Centre de valorisation et de traitement des déchets	Gérant	Alioune DIOUF	776526009
CODEKA	Vice -Président	Mamadou SOW	77 653 66 68
CODEKA	Gérant	Lo FAYE	76 295 61 11












**PROGRAMME COMMUN DE PROMOTION DE
L'AGRICULTURE FAMILIALE DURABLE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE POUR
UN MONDE PLUS JUSTE**

EVALUATION FINALE

**Guide d'entretien
Bénéficiaire (autorités locales)**

Thématiques

-  Rôles et responsabilités
-  Pertinence de l'intervention du programme (besoin vs offre du projet)
-  Réalisation du programmes et leurs effets (Changements produits à leur niveau et dans leur environnement)
-  Place et rôle des femmes dans la mise en œuvre
-  Conditions de mise en œuvre de l'intervention
-  Niveau d'implication et d'appropriation
-  Durabilité et pérennisation des réalisations
-  Niveau satisfaction
-  Leçons apprises et recommandations

1. Rôles et responsabilités

Q1 : Pouvez-vous vous présentez (fonction, responsabilité, ...) ? (A relancer sur son rôle dans l'intervention dans sa localité)

2. Pertinence de l'intervention du programme (besoin vs offre du projet)

Q2 : Quels étaient vos besoins et défis en matière collecte des déchets et de protection de l'environnement dont votre localité (quartier) était confrontée ?

Q3 : Quelles sont les réalisations de l'intervention qui ont répondu efficacement à ces besoins et défis ?

Q4 : Quels sont les besoins et défis en matière collecte des déchets et de protection de l'environnement de votre localité qui ne sont pas suffisamment pris en compte par l'intervention ? Comment ?

3. Réalisation du programmes et leurs effets (Changements produits à leur niveau et dans leur environnement)

Q5 : Quelles sont les principales réalisations de interventions dans votre localités et/ou commune ?

Q6 : Quels sont les principaux changements produits par l'intervention dans votre commune et/ou localité en matière de collecte de déchets et de protection de l'environnement ?

4. Place et rôle des femmes dans la mise en œuvre

Q7 : Les interventions ont-elles prises en charge les besoins spécifiques des femmes ? Comment ?

5. Conditions de mise en œuvre de l'intervention

Q8 : Comment avez-vous vécu la mise en place de l'intervention dans votre localité et/ou quartier ?

6. Niveau d'implication et d'appropriation

Q9 : Avez-vous été impliqué dans la mise en œuvre des interventions dans votre localité et/ou quartier ? Dans quelle mesure ?

Q10 : Comment vous et vos populations se sont-ils appropriés (adopter pour en faire leur propre affaire) les réalisations des interventions dans vos localités ?

Q11 : Quelles sont les mesures prises (financière, institutionnelles) pour pérenniser les réalisations de l'intervention ?

7. Niveau de satisfaction

Q12 : Êtes-vous satisfait de la manière dont les interventions ont-elles été réalisées ? Pourquoi ?

8. Leçons apprises et recommandations

Q13 : Quelles principales leçons avez-vous appris de la mise en œuvre du projet ?

Q14 : Quelles principales recommandations pouvez-vous formuler ?

Fin du Questionnaire



**PROGRAMME COMMUN DE PROMOTION DE
L'AGRICULTURE FAMILIALE DURABLE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE POUR
UN MONDE PLUS JUSTE**

EVALUATION FINALE

**Guide d'entretien
Partenaires stratégiques**

Thématiques

- ✚ Rôles et responsabilités
- ✚ Niveau d'appropriation du programme (besoin/ offre du projet)
- ✚ Appréciation de la relation avec les partenaires stratégiques et qualité du dialogue
- ✚ Réalisations et résultats atteints
- ✚ Conditions de mise en œuvre et difficultés rencontrées
- ✚ Facteurs de performance et de contreperformance du projet
- ✚ Niveau de satisfaction par rapport à l'utilisation des ressources
- ✚ Niveau d'implication et d'appropriation des bénéficiaires et conditions de pérennisation
- ✚ Leçons apprises et recommandations

9. Rôles et responsabilités

Q1 : Pouvez-vous vous présenter (fonction, responsabilité, ...)?

Q2 : Quels rôles avez-vous été amenés à jouer dans la planification et la mise en place du programme SIA à Kaolack ?

10. Niveau d'appropriation du programme (besoin/ offre du projet)

Q3 : Les orientations du programmes ont-elles prises aux besoins prioritaires des bénéficiaires ? Dans quelle mesure ?

Q4 : De nouveaux défis se sont-ils révélés en cours de mise en œuvre du programme ? si oui lesquels ?

11. Appréciation de la relation avec les partenaires stratégiques et qualité du dialogue

Q5 : Comment appréciez-vous la qualité de vos relations avec les partenaires (Autres terres, SOS faim) ?

Q6 : Existe-il un cadre approprié de dialogue entre partenaire au titre de la mise en œuvre du programme ? Si oui, quel était ce cadre (Composition et fonctionnement) ?

Q7 : Quels sont les questions adressées dans le cadre de dialogue ? Ont-elles été prises en charge ? si non pourquoi ?

Q8 : Comment appréciez-vous la qualité du dialogue dans le cadre du partenariat ? (Atouts, difficultés, contraintes)

12. Réalisations et résultats atteints

Q9 : Quelles sont les principales réalisations de votre interventions ?

Q10 : Dans quelle mesure, les réalisations de votre interventions ont-elles contribué à l'atteinte des objectifs du programme SIA ?

13. Conditions de mise en œuvre et difficultés rencontrées

Q11 : Quels étaient les contextes de mise en œuvre de vos interventions (Atouts, contraintes) ?

Q12 : Quelles principales difficultés avez-vous été confrontées dans la mise en œuvre de vos interventions ? Dans quelle mesure, ces difficultés ont-elles été résolues ? (Rôle des partenaires) ?

14. Facteurs de performance et de contreperformance du projet

Q13 : Quels sont les facteurs internes qui ont contribué à la performance ou non de votre intervention ?

Q14 : Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la performance ou non de votre intervention ?

15. Niveau de satisfaction par rapport à l'utilisation des ressources

Q14 : Êtes-vous satisfait de la manière dont les ressources ont été utilisées ? Comment ?

16. Niveau d'implication et d'appropriation des bénéficiaires et conditions de pérennisation

Q16 : Dans quelle mesure les bénéficiaires de vos interventions se sont-ils appropriés les questions liées à la protection de l'environnement ?

Q17 : Dans quelle mesure les bénéficiaires de vos interventions se sont-ils appropriés les questions liées à la dimension genre ?

Q18 : Les bénéficiaires se sont-ils appropriés les réalisations dans le cadre de vos interventions ? Comment ?

17. Leçons apprises et recommandations

Q19 : Quelles principales leçons avez-vous apprises de la mise en œuvre du projet ?

Q20 : Quelles principales recommandations pouvez-vous formuler ?

Fin du Questionnaire









**PROGRAMME COMMUN DE PROMOTION DE
L'AGRICULTURE FAMILIALE DURABLE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE POUR
UN MONDE PLUS JUSTE**

EVALUATION FINALE

**Guide d'entretien
Partenaires stratégiques**

Thématiques

-  Rôles et responsabilités dans le dispositif
-  Principe de partenariat et pourquoi
-  Niveau d'alignement avec les politiques et stratégies pertinentes
-  Qualité du dialogue
-  Performance et conditions de mise en œuvre
-  Leçons apprises et recommandations

18. Rôles et responsabilités dans le dispositif

Q1 : Pouvez-vous vous présenter (fonction, responsabilité, ...)?

Q2 : Quels rôles avez-vous été amenés à jouer dans la planification et la mise en place du programme SIA ?

19. Principe de partenariat et pourquoi

Q3 : Pourquoi, un partenariat dans le cadre du programme SIA ? Est-ce une exigence de la DGD ?

Q4 : Quels sont les principes qui sous-tendent votre partenariat ?

20. Niveau d'alignement avec les politiques et stratégies pertinentes

Q5 : Comment appréciez-vous l'alignement des objectifs du programme aux politiques et stratégies pertinentes (partenaire, nationale, locale) ?

Q6 : En cours de mise en œuvre du programme, des ajustements ont-ils eu lieu pour réorienter le programme dans ses objectifs ? Si oui pourquoi ? Et quels en était la portée ?

21. Qualité du dialogue

Q7 : Existe-il un cadre de dialogue entre les partenaires au titre de la mise en œuvre du programme ? Si oui, quel était ce cadre (Composition et fonctionnement) ?

Q8 : Quels sont les questions adressées par les partenaires dans le cadre de dialogue ? Ont-elles été prises en charge ? si non pourquoi ?

Q9 : Comment appréciez-vous la qualité du dialogue dans le cadre du partenariat ? (Atouts, difficultés, contraintes)

22. Performance et conditions de mise en œuvre

Q10 : Comment appréciez-vous les réalisations du projet au Sénégal ?

Q11 : De quelle manière, les résultats du projet au Sénégal ont-ils contribué à l'atteinte des objectifs globaux du programme SIA ?

Q12 : Quels étaient le contexte de mise en œuvre du programme SIA au Sénégal (Atouts, contraintes) ?

23. Leçons apprises et recommandations

Q13 : Quelles principales leçons avez-vous appris de la mise en œuvre du projet ?

Q14 : Quelles principales recommandations pouvez-vous formuler ?

Fin du Questionnaire

Annexe 6 : Questionnaire



PROGRAMME COMMUN DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE FAMILIALE DURABLE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE POUR UN MONDE PLUS JUSTE

EVALUATION FINALE

Micro-enquête : GIE, Association, OCB et entreprises

Les informations collectées au cours de cette micro-enquête seront exclusivement utilisées dans le cadre de l'évaluation finale du programme SIA

Le but de cette enquête est de recenser et d'analyser les données relatives à la pertinence, à l'efficacité, aux impacts et à la viabilité des résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du volet environnement du programme SIA dans la région de Kaolack au Sénégal. Elle vise, enfin, à recueillir les recommandations des bénéficiaires et les leçons apprises dans une perspectives de capitalisation.

SECTION 0 : IDENTIFICATION

Q0		Nom et prénom de		Date	_ _ _ _	
	Localité		Nom de l'organisation	Nom du répondant		
				Sexe répondant		
				Fonction ou qualité du répondant		
	Type d'organisation :			Statut :		
	Date de création :			Nombre de membres de l'organisation		
Domaines d'intervention :						

Section 1 : PERTINENCE DE L'INTERVENTION DU RPOGRAMME

Q1.1	Veillez renseigner le tableau ci-après, à partir des questions suivantes :	
	Quels étaient les besoins de votre structure ?	Quelle sont les interventions du projet qui ont couvert vos besoins ?
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ ▪

Section 2 : REALISATION DU PROGRAMME ET LEURS EFFETS

Q2.1.	a. Les interventions du programme ont-elles été bénéfiques pour votre organisation ?	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
	b. A quelles interventions du programme votre organisation et ses membres ont-ils le plus bénéficiés ?				
	c. Combien de vos membres ont bénéficié de cette intervention ?				
	d. Ces interventions ont-elles eu des incidences sur le développement de votre organisation	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
	e. Quels changements sont apportés par l'intervention au profit de votre organisation ? (Choix multiple)				
	✓ Reconnaissance sociale	<input type="checkbox"/>			
	✓ Amélioration organisationnelle	<input type="checkbox"/>			
✓ Capacité d'intervention	<input type="checkbox"/>				
✓ Revenu / chiffre d'affaires	<input type="checkbox"/>				
✓ Employabilité	<input type="checkbox"/>				
Justifiez votre réponse					
f. L'intervention du projet a-t-elle améliorée la place des femmes dans votre structure ?	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	
Si oui, comment ?					
Si non pourquoi ?					

Q2.2.	Les interventions du projet ont-elles permis d'augmenter vos capacités d'intervention ?					<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	
	Si oui merci de renseigner le tableau ci-après									
	Effets				Oui	Non	Si oui veuillez indiquer les situations avant et après			
							Situation avant		Situation après	
	Équipement				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	Effectif				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	Dont nombre de femmes									
Augmentation du revenu				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Zone d'intervention				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Autres (à spécifier)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
-----------------------------	--------------------------	--------------------------	--	--

Q2.3.	Les interventions du projet vous ont-elles permis de renforcer votre d'information ?											<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
	Suivant le niveau d'information veuillez renseigner, à partir du tableau ci-après, la situation avant et avec le projet														
	Connaissance		Situation avant le projet						Situation avec le projet						
	Les risques du métier		<input type="checkbox"/>	Importante	<input type="checkbox"/>	Moyenne	<input type="checkbox"/>	Faible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Importante	<input type="checkbox"/>	Moyenne	<input type="checkbox"/>	Faible
	Les mesures de protection		<input type="checkbox"/>	Importante	<input type="checkbox"/>	Moyenne	<input type="checkbox"/>	Faible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Importante	<input type="checkbox"/>	Moyenne	<input type="checkbox"/>	Faible
	La réglementation		<input type="checkbox"/>	Importante	<input type="checkbox"/>	Moyenne	<input type="checkbox"/>	Faible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Importante	<input type="checkbox"/>	Moyenne	<input type="checkbox"/>	Faible
Le genre		<input type="checkbox"/>	Importante	<input type="checkbox"/>	Moyenne	<input type="checkbox"/>	Faible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Importante	<input type="checkbox"/>	Moyenne	<input type="checkbox"/>	Faible	

Q2.4.	De façon générale, comment appréciez-vous l'apport sur le développement de votre organisation?				<input type="checkbox"/>	Pas significatif	<input type="checkbox"/>	Peu significatif	<input type="checkbox"/>	Significatif	<input type="checkbox"/>	Très significatif
	Expliquez											

Section 3 : NIVEAU D'IMPLICATION ET D'APPROPRIATION

24.

Q3.1.	Avez-vous mis en place des mécanismes de pérennisation des résultats de l'intervention après le retrait du projet ?										<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non				
	Si oui veuillez renseigner dans le tableau ci-après les différentes mesures de pérennisation																	
	Catégorie de mesures de pérennisation										Oui		Non		Type de mesures		Illustration	
	Organisationnelle										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
	Financière										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
technique										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
Autres (à préciser)										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							

Section 4 : Niveau de satisfaction et recommandations

Q4.1	De façon générale, quelle appréciation faites-vous des réalisations du PPDC sur le développement de votre activité ? (Cocher la réponse choisie)	<input type="checkbox"/>	Pas satisfaisant	<input type="checkbox"/>	Satisfaisant	<input type="checkbox"/>	Très satisfaisant
Veillez Justifier votre réponse							

Q4.2	Pour vous, quelles leçons avez-vous apprises des interventions du programme au profit de votre organisation ? <ul style="list-style-type: none"> • • •
Q4.2	Quelles recommandations pouvez-vous formuler pour améliorer les interventions du programme au profit de votre organisation ? <ul style="list-style-type: none"> • • •

Merci d'avoir bien voulu prendre le temps de répondre à ce questionnaire.
FIN DU QUESTIONNAIR

